



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

*** SÉANCE

DU JEUDI 11 AVRIL 2013

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 11 avril, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 4 avril, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 10, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

M. Francis OBE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de : M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; M. BÉHAR Claude ; M. FOLLIN Jean-Pierre suppléant de Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi à partir de 18H24 (dossier 4) ; M. GAUDEMER Gaston ; M. PATTYN Patrick à partir de 18H31 (dossier 4) ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. SILIGHINI Gérard ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; M. BOULANGER Jean-Christophe ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme MAISSE France suppléante de Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali à partir de 18H33 (dossier 4) ; Mme RIVE Michèle à partir de 18H35 (dossier 4) ; M. LE VOURC'H Jean-Paul à partir de 18H31 (dossier 4) ; M. LAMBERT Alain ; Mme BRUNAS Annick suppléante de M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad ; M. LE BEC Serge ; M. DUMONT Gérard ; M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; M. HERVIEU Michel suppléant de M. WATEL Patrik ; M. CRETOT Didier ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. CHAPLAIS Robert ; MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; M. DUPARD Gérard ; M. FEUVRAIS Martial ; Mme BOSCHER Christine suppléant de M. EUDIER Moïse jusqu'à 18H45 (dossier 5) ; M. MESSMER Pierre ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica à partir de 18H21 (dossier 3) ; Mme BOTTIAU Nadine suppléante de Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. BRASSART Jean-Paul suppléant de M. GONTIER Alain ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud à partir de 18H18 (dossier 2) ; Mme CAMILLERI Nicole ; M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUÉ René ; M. PREVELLE Bernard ; M. COUTARD Joël suppléant de Mme BENARD Catherine ; M. GAIN Jean-Yves à partir de 18H18 (dossier 2) ;

ABSENTS EXCUSÉS : M. LAHEYE José ; Mme FURNON Nathalie ; M. NOGAREDE Alain ; M. SEUVREY Claude ; Mme BOCAGE Sophie ; M. BOURGEOIS Guy ;

ABSENTS : M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynald ;

M. Michel CHAMPREDON

J'enjoins les élus à regagner leurs places. Je cède la parole au « benjamin » de séance afin de procéder à l'appel des élus présents.

M. Francis OBÉ procède à l'appel des présents.

M. Michel CHAMPREDON

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer. Je déclare donc la séance ouverte.

Tout d'abord, je souhaiterais accueillir Nicole CAMILLERI au sein de notre Assemblée, suite à sa nomination la semaine dernière en tant que déléguée titulaire de la commune de Normanville. Cette nomination fait suite à la démission de M. LANDAU, nommé délégué du Préfet à la politique de la ville.

Le cumul des fonctions de représentant du Préfet et d' élu local étant délicat, M. LANDAU a donc démissionné. Je souhaite la bienvenue à Madame CAMILLERI.

Je tiens à souligner une évidence : le nombre de dossiers traités ce jour, qui permettra à Mme CAMILLERI de prendre la mesure des enjeux et du nombre de décisions prises par le Conseil. Je conseille à Mme CAMILLERI, qui pourrait se sentir légèrement « dépassée » par le nombre de dossiers traités, de ne pas hésiter à solliciter les présidents des commissions ou les services administratifs via le directeur général afin d'obtenir des informations. Je me tiens moi-même à la disposition de Mme CAMILLERI afin de répondre à ses interrogations qui relève de ma compétence et lui conseille fortement de s'immerger avec célérité dans ses tâches afin qu'elle procure son expertise et partage ses interrogations pertinentes avec l'Assemblée.

Je rappelle que nous devons traiter 47 dossiers ce jour, auxquels s'ajoute un point d'information. Je demanderai donc aux présidents de commissions chargés de présenter les dossiers d'user de leur capacité de synthèse. Il serait en effet adéquat de clore cette séance aux alentours de 20 heures 30, toutefois, tout temps d'échange supplémentaire sera octroyé si nécessaire afin de discuter des enjeux des dossiers.

J'informe le Conseil de la remise d'une nouvelle proposition concernant la composition du futur Conseil d'Agglomération par Monsieur Gaston GAUDEMER, au nom d'un certain nombre de maires de cette Assemblée. Cette proposition offre une alternative aux deux compromis établis par la Conférence des maires et la loi. Or, je me suis absenté quatre jours afin de participer à la commémoration de la Shoah en Israël et à la célébration du 70^{ème} anniversaire du ghetto de Varsovie – j'ai en effet participé à un certain nombre de manifestations organisées à Jérusalem et à Tel-Aviv – et de fait, je n'ai pas été en capacité de me concerter avec mes collègues Ebroïciens à propos de cette proposition. C'est pourquoi je suggère que cette dernière soit étudiée par les élus Ebroïciens, après avoir été étudiée lors d'une réunion de travail réunissant des maires des communes rurales et des élus Ebroïciens afin de trouver un compromis.

Lors du dernier Conseil, l'ensemble des élus a pu constater que, pour ma part, je m'étais abstenu en me limitant à présenter le résultat des débats de la Conférence des maires. Le but de cette abstention vise à obtenir un accord local permettant d'octroyer un nombre équitable de sièges à Evreux tout en conservant l'équilibre de la représentation territoriale et politique de l'Agglomération. Ce terme « politique » est précisé à dessein car nos débats ont relevé une altération politique au-delà des modifications numériques de la composition du futur Conseil d'Agglomération. Ainsi, les partis d'opposition sur les scrutins de liste seront représentés au Conseil.

A cet égard, les conclusions du dernier débat parlementaire ont été portées à ma connaissance et les députés auraient choisi d'appliquer ce type de scrutin pour les communes de plus de 1 000 habitants, et non de 500 habitants ainsi que nous l'avions précisé lors de nos précédents débats. Le Conseil doit attendre le vote définitif de la loi qui conclura les débats parlementaires. L'avancée actuelle des débats fait état de l'application de scrutins de liste pour les communes comprenant plus de 1 000 habitants et de scrutins de panachage pour les communes comprenant une population inférieure à cette limite.

La présence d'élus issus des partis de l'opposition modifiera profondément l'architecture du Conseil et la méthode permettant de nommer des conseillers « fléchés ». L'introduction de la représentation de l'opposition instille une nouvelle dynamique démocratique interne du Conseil et les élus se doivent de l'appréhender dans un état d'esprit positif afin de travailler pour l'intérêt général. Pour ma part, je souhaite vivement l'obtention d'un accord local quant à cette question de la composition du Conseil d'agglomération. Je suggère la création d'un groupe de travail, et suis appuyé en ce sens par Monsieur Gaston GAUDEMER, afin que les élus débattent concrètement sur ces points. Par ces propos, je souhaitais souligner l'importance que j'accorde à cette question. J'informe par ailleurs les élus du délai supplémentaire de deux mois octroyés aux conseils municipaux afin de délibérer.

Monsieur Gaston GAUDEMER occupera la fonction de rapporteur des quatre premières délibérations.

EAU ET ASSAINISSEMENT

1 - BAC ITON – Mise en œuvre du programme d'actions - Convention de partenariat avec les agriculteurs

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur GAUDEMER, je vous prie de présenter cette première délibération.

M. Gaston GAUDEMER

Le programme d'actions, présenté au Conseil le 13 février 2013, concerne l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités, citoyens, industriels et agriculteurs. L'impact de l'agriculture sur l'environnement étant important, il a été décidé de minimiser ces répercussions tout en préservant le dynamisme de l'agriculture du territoire. Un plan d'actions agricoles du bac Iton formalisant les conditions de l'engagement partenarial des parties prenantes a ainsi été défini. La délibération soumise au vote du Conseil vise à autoriser le Président à signer ladite convention.

Mme Christine FESSARD

Je souhaiterais ajouter un bref point d'information. Monsieur GAUDEMER, en lien avec Madame ROUSSILLE, a décidé d'organiser une réunion en direction des élus souhaitant s'investir sur la thématique du « zéro phyto » dans le cadre de la convention du Bac Iton. Il m'a semblé à propos de rappeler que cette initiative se tiendra le 2 mai prochain.

M. Michel CHAMPREDON

Pour ma part, je souhaite saluer le travail réalisé pour le dossier du Bac Iton sous la houlette de Monsieur GAUDEMER en lien avec les services et les deux chargés de mission de l'Agglomération. Une dynamique s'est instaurée avec les agriculteurs à travers la tenue de nombreuses réunions de sensibilisation à de nouvelles pratiques agricoles. Je soutiens devant vous les qualités pédagogique et relationnelle dont il faut savoir user afin de transmettre certains messages. J'ai plaisir à souligner ces éléments après avoir pris connaissance des travaux du comité de pilotage du Plan de stratégie de développement économique (PSDE) qui envisage la création de trois clusters. Je vous transmettrai les conclusions de ces travaux à une autre occasion. Néanmoins, je tiens à souligner que l'un des clusters traite du volet agricole et de l'optimisation foncière. Lors de la communication de ces conclusions, le vice-président de la Chambre d'Agriculture qui possède une vision départementale, et même nationale, du fait de ses fonctions a signalé le haut niveau de sensibilisation et d'implication des agriculteurs du territoire de l'Agglomération du Grand Evreux sur la question environnementale, grâce au travail réalisé par notre Conseil.

Il m'a semblé opportun de saisir l'occasion présentée par cette délibération pour exprimer ces remarques, qui se basent sur le travail des équipes, dont la pédagogie et le travail de sensibilisation et d'information portent leurs fruits. La convention présentée par cette délibération est donc tout à fait nécessaire. En l'absence de remarques complémentaires, je sou mets cette délibération au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat à passer avec les agriculteurs du BAC Iton, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de protection de la ressource en eau potable*

2 - Schéma directeur d'adduction d'eau potable du GEA – Demande de subvention

M. Michel CHAMPREDON

Cette seconde délibération traite du schéma directeur d'adduction d'eau potable.

M. Gaston GAUDEMER

Cette délibération vise à créer un nouveau schéma directeur de l'eau potable car le précédent schéma datait de 1998. Or, si vous me passez cette expression, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis lors. Les objectifs du schéma directeur figurent dans la note qui a été transmise aux élus.

La présente délibération permettra de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général, sachant que les sommes provisionnées au budget s'élevaient à hauteur de 50 000 euros au titre du Conducteur d'opération et 300 000 euros pour l'élaboration du schéma directeur (SDAEP). Or, le Conseil Général participe à hauteur de 45 % et l'Agence de l'eau à hauteur de 50 % des montants, bien que ces chiffres soient légèrement inexacts, l'Agglomération ne pouvant pas recevoir plus de 80 % du montant total en subventions. Cette somme sera néanmoins le montant minimum de subventions qui sera obtenue par l'Agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Monsieur GAUDEMER. Je sou mets cette délibération au vote : y a-t-il des oppositions ou des votes contre ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

*☞ **DECIDE** la réalisation d'un nouveau schéma directeur d'adduction d'eau potable sur le territoire du GEA, **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Eure les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour la conduite d'opération et la réalisation du schéma directeur d'adduction d'eau potable, et **SOLLICITE** une éventuelle dérogation pour anticiper l'engagement du conducteur d'opération avant l'accord définitif de subvention*

3 - Commune d'Evreux – Rue des marronniers et RD 830 - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement – Demande de subvention

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne l'extension du programme d'assainissement.

M. Gaston GAUDEMER

Le contexte est le suivant : le 7 juillet 2009, une délibération était votée afin que l'Agglomération puisse solliciter une subvention pour les opérations de réhabilitation et de renforcement des réseaux d'assainissement de la rue du domaine, de la rue des Marronniers et de l'avenue Aristide Briand.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur d'assainissement retenu dans le programme de mise en conformité du système de collecte annexé à l'arrêté d'autorisation du centre de traitement des eaux usées.

Or, du fait de contraintes techniques, le programme des travaux a subi diverses modifications, créant ainsi une division au sein du programme initial qui est à présent séparé en deux opérations distinctes. La première d'entre elles peut être réalisée dès cette année, toutefois, cette opération ne portera que sur les travaux prévus pour la rue des marronniers. Les travaux complémentaires qui sont prévus rue de Conches justifient l'étude de la présente délibération. Le montant total des travaux est estimé aux alentours de 825 000 euros. Cette délibération vise à obtenir l'approbation du Conseil afin de débiter la réalisation des travaux, sachant que les opérations de la rue du domaine et de l'avenue Aristide Briand sont reportées.

M. Serge Le BEC

Mon intervention vise à obtenir une précision quant aux travaux de réfection de voirie prévus dans l'enveloppe des travaux entrepris sur le réseau d'assainissement rue des marronniers. Le montant des travaux sera-t-il conforme à ce qui est indiqué ? L'état de cette route est évoqué au conseil de quartier de Navarre, car la rue ne dispose ni de trottoirs, ni d'accotement). Les travaux d'assainissement constitueront-ils une occasion pour permettre d'engager les travaux de voirie ?

M. Gaston GAUDEMER

Je laisse au vice-président en charge de la voirie le soin de vous apporter une réponse.

M. Claude METAYER

La réponse est la suivante : lorsque les travaux d'assainissement seront réalisés, les travaux de voirie seront entrepris.

M. Serge Le BEC

Je souhaite m'assurer que le montant indiqué dans la délibération ne concerne pas seulement les coûts des travaux liés à l'assainissement.

M. Claude METAYER

Les chiffres indiqués ne concernent que les coûts liés aux réseaux. Les coûts concernant la voirie et les trottoirs ne sont pas compris dans le prix indiqué.

M. Serge Le BEC

Je tiens à souligner l'état de dégradation avancé de cette voirie, que je suppose encore aggravé par les travaux.

M. Claude METAYER

Elle sera rénovée une fois les travaux réalisés. Je souligne par ailleurs que les réseaux seront enfouis simultanément.

M. Gaston GAUDEMER

Je tiens à vous rassurer quant à nos méthodes de travail : les équipes du réseau et de la voirie interviennent en collaboration et simultanément.

M. Michel CHAMPREDON

Je propose de soumettre cette délibération au vote des élus. Le découpage des travaux figure dans la délibération...

M. Gaston GAUDEMER

Président, vous commentez les conclusions de la prochaine délibération.

M. Michel CHAMPREDON

Excusez-moi. Je soumetts la délibération numéro trois au vote : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

*☞ **DECIDE** la réalisation de travaux de renforcement du réseau d'assainissement sous la rue des Marronniers et sous la route de Conches (partie 1) à Evreux, **DECIDE** le report de l'opération de la rue du Domaine et l'avenue Aristide Briand sur le programme des travaux de réseaux associés au périmètre de protection des captages d'Arnières sur Iton, et **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Eure les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour les travaux d'assainissement, ainsi qu'une éventuelle dérogation pour anticiper les travaux avant l'accord définitif de subvention*

4 - Programme d'assainissement collectif – Extension – Demande de subventions

M. Gaston GAUDEMER

Du fait de l'importance capitale de cette délibération, je suis contraint d'être prolix. Il s'agit en effet des travaux de raccordement en assainissement collectif des communes suivantes : Parville, Gauville, Sacquenville, le Boulay-Morin, Normanville, Gauciel, Miserey, Cierrey, Val David, la Trinité et le Vieil Evreux. Les communes de Miserey et du Boulay-Morin disposent déjà d'un réseau d'assainissement collectif partiel mais l'achèvement de l'assainissement collectif doit encore être réalisé.

C'est pourquoi ces communes sont comprises dans le présent programme. De plus, les infrastructures des communes de Huest, Fauville et Evreux pourront être restructurées selon les actes de transfert des eaux usées qui seront retenues lors de l'étude de conception.

Le montant du marché est estimé à 37 065 400 euros, répartis comme suit : 32 millions d'euros attribués aux travaux, 2 millions d'euros attribués aux missions de maîtrise d'œuvre et 3 millions aux frais de maîtrise d'ouvrage et d'études connexes. Au regard de l'ampleur de cette opération, il est proposé qu'elle soit structurée en 4 tranches fermes et 6 tranches conditionnelles. Les communes de Parville, Gauville, Sacquenville, le Boulay-Morin, Normanville, Gauciel et Miserey feront l'objet d'études de conception de maîtrise d'œuvre lors des 4 tranches fermes afin de dresser un programme de travaux suffisamment précis – par exemple, les travaux réalisés à Parville doivent tenir compte des volumes qui proviendront de Gauville et de Sacquenville – pour permettre de déterminer le phasage des travaux à court et moyen terme. Ainsi, selon les besoins identifiés lors de ces études, il sera déterminé si les travaux sont maintenus en tranche ferme ou conditionnelle. Il me semble que les travaux réalisés en tranche ferme seront conduits conjointement, à savoir, une réalisation parallèle des études et des travaux.

La première tranche ferme concerne le rattachement du système d'assainissement du Boulay-Morin au CTEU, sachant que cette commune est actuellement équipée d'une station d'épuration qui ne fonctionne plus. L'Agglomération a été mise en demeure par la police de l'eau qui exige un raccordement rapide au CTEU. Cette tranche de travaux comprendrait également les travaux liés aux eaux usées du Bourg de Caër et de sa zone commerciale. Ces travaux compteront environ 185 branchements supplémentaires.

La seconde tranche ferme concerne la collecte des eaux usées de Parville et le raccordement de sa ZAC – travaux nécessaires au regard des projets de l'Agglomération quant à cette ZAC – au réseau d'assainissement d'Evreux. Ces travaux compteront environ 125 branchements supplémentaires.

La troisième tranche ferme concerne la collecte des eaux usées du hameau du Mesnil Doucerain et de Normanville, sachant que ces travaux compteront 230 branchements supplémentaires en assainissement collectif. Les communes pour lesquelles l'engagement de travaux peut être envisagé à moyen terme au regard de leur positionnement géographique ou d'enjeux environnementaux intègrent une tranche ferme consacrée aux études de conception.

Ainsi, la collecte des eaux usées de Sacquenville et de Gauville avec un transfert vers Parville nécessite une tranche ferme dédiée aux études, de même que le rattachement du système d'assainissement collectif des communes de Gauciel et de Miserey au CTEU, ou encore du transfert éventuel des eaux usées de Fauville et d'Huest au CTEU.

Les communes de Cierrey, Val David, Trinité et le Vieil Evreux sont situées à l'extrémité de l'arc est de l'extension du réseau communautaire. A cet égard, la desserte de ces communes en assainissement collectif qui générera de grands linéaires de réseaux et de nombreux postes de refoulement du fait du nombre de branchements sera comprise dans la première tranche conditionnelle d'études de conception. La seconde tranche conditionnelle concernera la collecte des eaux usées de Gauville qui seront transférées à Parville, tandis que la troisième tranche concernera le transfert des eaux usées de Sacquenville vers Gauville et que la quatrième tranche concernera le transfert du système d'assainissement de Gauciel et de Miserey au CTEU. La cinquième tranche conditionnelle concernera la restructuration de la collecte et du transfert des eaux usées de Nétreville, de Fauville et de Huest au CTEU. La sixième tranche conditionnelle concernera la collecte et le transfert des eaux usées des communes de Cierrey, Val David, Trinité et du Vieil Evreux au CTEU.

Les quatre premières tranches fermes susmentionnées seront réalisées entre 2013 et 2016, des études et des travaux seront conjointement menés dans ce cadre, en sachant que les études menées pour la quatrième tranche ferme concernent la collecte des eaux usées de Sacquenville et Gauville qui seront dirigées vers Parville, le rattachement du système de Miserey et de Gauciel au CTEU et la réflexion du transfert des eaux usées de Fauville au CTEU.

Je suggère au Conseil d'accepter d'engager les travaux et les études nécessaires pour les quatre premières tranches, sachant que l'échéancier des tranches conditionnelles devra être débattu et échelonné à partir de 2016. En effet, ce sont les communes de la première couronne autour d'Evreux qui seront d'abord raccordées. Il est prévu que les recettes compensent les dépenses engendrées par les études et les travaux qui s'élèvent à 13 millions d'euros. L'Agglomération percevra au titre des recettes une maigre subvention de 497 000 euros la part de l'Agence de l'eau, dédiée à la station du Boulay-Morin et dans une moindre mesure celle de Normanville. L'Agglomération financera à hauteur de 5 269 000 euros les 1 800 nouveaux branchements une fois les travaux achevés. Les recettes annuelles de fonctionnement à l'issue des extensions avoisinent les 489 000 euros.

En parallèle de ces travaux sur le réseau d'assainissement, des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable seront entrepris. La délibération comporte le détail du coût de ces opérations. Il est demandé au Conseil d'autoriser la mise en œuvre du programme d'extension sur l'ensemble des communautés de l'Agglomération dans le cadre du planning susmentionné et d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des divers financeurs.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous remercie. La parole est à Monsieur DE LANGHE.

M. Christian DE LANGHE

Je souhaite interpeller Monsieur GAUDEMER au sujet de la troisième tranche conditionnelle qui prévoit la réalisation de travaux d'assainissement à Gauville et Sacquenville. Or, il s'avère qu'afin de réaliser de tels travaux, la commune de Saint Martin devra être traversée. Je suggère que Monsieur GAUDEMER associe la commune aux réflexions.

M. Gaston GAUDEMER

Je soutiens tes propos, toutefois, je me suis basé sur le schéma directeur d'assainissement. Or, Saint Martin est acté en assainissement non collectif contrairement aux communes susmentionnées qui sont actées en assainissement collectif. Quelles ont été les raisons d'une telle décision ? L'une d'entre elle peut résider dans l'éloignement relativement important qui existe entre les habitations. Je rappelle que l'Agglomération ne peut réaliser de travaux que sur les réseaux actés en assainissement collectif. Afin d'inclure Saint Martin, l'Agglomération doit réviser le schéma directeur d'assainissement et remettre en cause le fonctionnement actuel.

M. Christian DE LANGHE

Ce schéma devra certainement être modifié au regard de l'incompréhension que ressentiront les habitants de Saint Martin en constatant l'installation des infrastructures à travers leur commune sans qu'ils tirent bénéfice de cette installation. La commune de Saint Martin ne pourra pas être contournée.

M. Michel CHAMPREDON

Il est possible que les travaux empruntent la voie verte. En tout état de cause, cette interpellation est tout à fait pertinente.

M. Gaston GAUDEMER

Absolument. Les études étant lancées concomitamment, cette question peut être étudiée. Néanmoins, la commune ne peut être associée à ce programme sans l'aval du Conseil communautaire qui se serait prononcé quant au zonage.

Mme Monica LEMEILLEUR

Mon intervention traite du cas de Val David qui souhaite quant à elle rester en assainissement autonome. Cette décision a été actée par la précédente mandature municipale lors de l'établissement du schéma d'assainissement communal et je saisis l'occasion présentée par cette délibération afin de réitérer cette demande. Je tiens à souligner qu'Evreux réalisera des économies en permettant au Val David de converser un système d'assainissement autonome.

M. Gaston GAUDEMER

Je suis déconcerté par cette remarque qui fait suite à une concertation menée au Val David dont il ressortait que les habitants souhaitaient intégrer le réseau d'assainissement collectif.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je tiens à signaler que cette étude n'est pas représentative du fait du faible taux de participation. De plus, les habitants n'étaient pas en possession de l'ensemble des données afin de juger au mieux.

M. Gaston GAUDEMER

Je rappelle que des études approfondies seront menées dans le secteur du Vieil Evreux, de Cierrey et de Val David car le coût de raccordement desdites communes peut être problématique. Nous prenons acte de cette déclaration. Toutefois, la décision a été arrêtée à la suite d'enquêtes publiques menées auprès des habitants et afin de réviser cette délibération, une série d'enquêtes devraient à nouveau être conduites impactant ainsi le calendrier de l'ensemble de l'opération.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous informe que la commune d'Arnières sur Iton a été omise lors de la mention d'une délibération spécifique prise pour la commune d'Aviron en 2013. En effet, compte tenu de la configuration particulière d'Arnières, cette dernière nécessite un traitement et une délibération distincts. Veuillez prendre en compte cette modification qui sera apportée à la délibération.

M. Gaston GAUDEMER

Le maire d'Aviron m'avait en effet prévenu de cette omission.

M. Francis OBÉ

J'informe le Conseil de mon abstention symbolique pour cette délibération car malgré mon approbation vis-à-vis de ces travaux de raccordement que je considère nécessaires, il me semble néanmoins prioritaire de raccorder ces réseaux d'assainissement collectif à partir de la source des captages d'eau potable d'Arnières sur Iton. Je m'interroge quant aux capacités futures de l'Agglomération, en termes d'énergie, de ressources financières et humaines, à réaliser les travaux attendus par l'ensemble de la collectivité. Arnières sur Iton concentre les réserves d'eau potable de l'Agglomération. Je réitère des propos que vous avez à présent déjà entendus mais je suis inquiet.

M. Michel CHAMPREDON

J'envisageais amender le dernier alinéa de la délibération en ajoutant au premier article, à la suite de « Décide la réalisation du programme d'extension de l'assainissement collectif » la phrase suivante : « sous réserve de l'attribution d'une subvention ». Cette affirmation clarifie la situation. Le plan stratégique est fondamental pour le travail de l'Agglomération car elle octroie une grille de travail aux élus et aux partenaires extérieurs.

La planification de l'enchaînement des étapes est importante, toutefois, le Conseil n'est pas maître des futurs votes du budget de l'Agglomération. Les élus actuels ne savent pas s'ils seront reconduits dans leurs fonctions. Le soin devra être laissé aux futurs élus, responsables de la gestion de l'Agglomération, de décider des montants des subventions et de voter les dépenses. Il semble impératif que cette précaution figure dans la délibération mais la visibilité et la planification actuelles de l'opération sont indispensables afin de structurer le travail de l'Agglomération.

M. Gaston GAUDEMER

Je tiens à rappeler que le coût de l'ensemble des travaux a été provisionné dans la prospection financière, c'est pourquoi ils m'apparaissent réalisables. Ainsi, une provision était prévue dès 2013 afin de mener les premières études.

Par ailleurs, je souhaite préciser qu'Arnières-sur-Iton n'a pas été omise dans la liste des opérations, bien que ce dossier particulier ait rencontré des difficultés du fait de son suivi par une personne aux compétences et à l'énergie insuffisantes. Une rencontre est prévue entre moi-même, le maire d'Arnières et le directeur général des services techniques afin de mettre en place un planning précis pour l'ensemble des travaux : le raccordement de 70 pavillons en assainissement collectif, le raccordement de La Musse et les travaux sur le réseau d'eau potable. L'ensemble de ces travaux requiert des études et des travaux qui doivent se conformer aux prescriptions imposées par l'arrêté préfectoral.

Mme Nadine BOTTIAU

Je souhaite m'enquérir de la date prévisionnelle des travaux du Vieil Evreux compris dans la sixième tranche conditionnelle.

M. Gaston GAUDEMER

Ces travaux seront entrepris après 2016 dans l'optique où l'ensemble des travaux se déroule selon le planning prévisionnel. La responsabilité du présent Conseil ne peut être engagée concernant les futurs travaux dont les montants sont colossaux mais l'Agglomération doit engager les travaux des quatre premières tranches. De plus, les ambitions de l'Agglomération concernant la zone de Parville requièrent un raccordement urgent aux égouts. Les travaux de la première couronne seront entrepris jusqu'en 2016, quant au déroulé des travaux restants, les futurs élus devront le déterminer.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumets cette délibération au vote. J'ai noté l'abstention de Monsieur OBE, y en a-t-il d'autres ? Je décompte 4 abstentions. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

*☞ **DECIDE (moins 4 abstentions) la réalisation du programme d'extension de l'assainissement collectif, sous réserve de l'attribution des subventions, aux communes de Parville – Gauville – Sacquenville – Boulay Morin – Normanville – Gauciel – Miserey - Cierrey – Val David – la Trinité – Vieil Evreux conformément aux 4 tranches fermes et 6 tranches opérationnelles fixées dans le programme (coût total estimé à 37 065 400 € H.T. pour 1 800 branchements), et AUTORISE Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Eure les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour les études connexes – missions de maîtrise d'œuvre et travaux d'assainissement, ainsi qu'une éventuelle dérogation pour anticiper les études et maîtrise d'œuvre avant l'accord définitif de subvention.***

Je souhaiterais conclure la thématique de l'eau en citant des chiffres tirés du magazine 27^{ème} Eure. J'introduis mon propos en citant le dicton suivant : « quand je me regarde je me déssole, quand je me compare je me console ». Je vous propose de nous livrer à cet exercice de comparaison. Les communes de Pont-Audemer, Gaillon, Les Andelys, Gisors et Verneuil sur Avre sont gérées par le secteur privé. Les régies publiques de gestion de l'eau sont présentes à Evreux, Bernay, Pacy-sur-Eure et Vernon Saint-Marcel.

Les prix de l'eau sont fixés comme suit : 1,50 euro le mètre cube à Evreux, 1,35 euro à Bernay et 1,39 euros à Vernon Saint-Marcel, que je félicite, de même que Gaillon dont le prix est de 1,28 euro, bien que géré par le secteur privé. Les prix indiqués par ailleurs sont élevés : 4,22 euros aux Andelys, 2,91 euros à Gisors, 3,68 euros à Pont-Audemer, 3,43 euros à Verneuil-sur-Avre et 4,08 euros à Pacy-sur-Eure malgré l'inscription d'un nota bene qui indique une diminution du prix à partir de 2017, mais le prix reste pour le moment très élevé. Il m'a semblé indiqué de partager cette information dont j'ai pris connaissance plus tôt dans la journée.

POLITIQUE DE LA VILLE

5 - Renouvellement urbain du quartier de la Madeleine – Convention ANRU du 2 juin 2005 - Avenant de sortie

M. Michel CHAMPREDON

Les prochaines délibérations ont trait à la politique de la ville et la première d'entre elles concerne le renouvellement urbain du quartier de la Madeleine et l'avenant de sortie du contrat Anru de la Madeleine. Cet avenant vise à finaliser les programmes et les montants financiers de chaque opération. Monsieur DESFRESNES est le rapporteur des délibérations de ce secteur.

M. Thierry DESFRESNES

Cette délibération traite du cinquième avenant qui est également l'avenant de clôture de la convention Anru pour le Programme de Rénovation Urbaine de la Madeleine. Je tâcherai d'être concis mais je souhaite apporter des précisions quant aux données inscrites dans le premier tableau de la délibération. En effet, le montant de la participation du GEA devrait évoluer de 590 000 euros, c'est pourquoi je souhaite apporter des précisions.

En réalité, il s'agit de redistribuer les dépenses déjà engagées dans le budget de l'Agglomération pour subvenir au financement de la conduite d'opérations financée de façon exclusive par l'Agglomération. Ainsi, la collecte des déchets enterrés qui se poursuit n'est financée que par l'Agglomération, à savoir, par le budget géré par le vice-président Rémi PRIEZ.

Ces opérations ont pu être réintégrées dans la maquette financière de l'Anru permettant ainsi à l'Agglomération d'obtenir des co-financements intéressants avec l'Anru et certains bailleurs pour la collecte des déchets ménagers. Les opérations évoquées à l'instant sont préexistantes, toutefois, deux autres viennent d'être créées.

L'une de ses nouvelles opérations concerne le secteur économique géré par la vice-présidente Sophie BUQUET-RENOLLAUD. Il s'agit de créer une pépinière d'entreprises dans le quartier de la Madeleine. L'Agglomération contribue financièrement à hauteur de 8 % au réaménagement des anciens logements de fonction de l'école Maxime Marchand et ce, dans le cadre d'un accord avec Eure Habitat. Cette action permet ainsi d'initier une opération de création d'une pépinière d'entreprises qui seront, dans la mesure du possible des entreprises solidaires.

La deuxième opération a trait au secteur géré par le vice-président Serge BONTEMPS à travers le plan de sauvegarde des immeubles « Acacias » et « Aubépine » s'agissant de travaux d'aménagements et de desserte arrière de ces deux immeubles. Ces travaux induisent une évolution de la maquette. La donnée intéressante est l'obtention du montant total supporté par l'Agglomération du fait de la proposition de deux nouvelles opérations. Or, il est possible de constater que l'Agglomération économise 580 000 euros grâce au redéploiement de dépenses préexistantes et à l'instauration de partenariats qui permettent de partager des coûts qui autrement n'auraient été supportés que par l'Agglomération.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je souhaite intervenir au sujet de l'absence de pépinière au Programme originel de Renouvellement Urbain. Cette lacune de mise en place d'activités économiques dans le quartier est corrigée. L'Agglomération s'enquiert auprès des bailleurs sociaux, et ce depuis plusieurs années, d'une possibilité de conversion des pieds d'immeubles en pépinière d'entreprises. L'inscription de cette opération procure donc une grande satisfaction à l'Agglomération. Je souligne que deux pépinières seront créées en 2013 : la première étant située dans le quartier de la Madeleine, à l'intérieur du quartier classé en Zone franche urbaine et la seconde, dénommée « La pépite », sera située à Nétreville.

M. Michel CHAMPREDON

Je te remercie d'avoir apporté ce complément d'information. La rénovation urbaine de ce quartier coûtera au total 246 millions d'euros. Concernant la clôture de l'Anru des opérations de rénovation de la Madeleine : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je tiens à remercier l'unanimité des élus ruraux sur ce dossier. C'était une boutade bien entendu.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ADOpte** le projet d'avenant de sortie à la convention ANRU, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le texte et la maquette financière de l'avenant de sortie à la convention ANRU et **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions et signer les conventions afférentes à ce dossier ; le plan de financement ainsi modifié est le suivant :

	Avenant n° 4	Avenant de sortie	Ecart
Cout Global (base de financement)	236 093 281 €	246 736 187 €	10 642 906
GEA	21 294 373 €	21 885 205 €	590 832
Ville d'Évreux	7 561 296 €	7 445 828 €	- 115 468
Conseil Général	20 422 475 €	20 274 263 €	- 148 212
Conseil Régional	7 902 140 €	7 887 645 €	-14 495
Bailleurs (y compris prêts)	116.834.852 €	126 368 608 €	9 533 756
Europe	2 038 982 €	1 857 053 €	-181.929
ANRU	58 422 840 €	58 422 840 €	0
Autres	1 616 325 €	2 594 747 €	978 422

6 - CUCS – Programmation 2013 – Subventions – 1^{ère} phase

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne la première tranche des subventions versées dans le cadre de la programmation 2013 pour le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Le total des sommes engagées s'élève à 398 000 euros.

M. Thierry DESFRESNES

Le Conseil est familier de cette délibération qui est soumise à son vote chaque année. Il s'agit de la première tranche de la programmation des subventions de l'Agglomération versées au titre du CUCS et de la politique de cohésion sociale et territoriale menée par l'Agglomération. Je vous ferai grâce d'une lecture exhaustive de l'ensemble des subventions. Toutefois, je souhaite souligner la poursuite de la diminution des crédits de l'Etat alloués à la politique de la ville, s'inscrivant ainsi dans la tendance de ces dernières années. Les crédits de l'Etat alloués au titre du CUCS diminuent ainsi de 19 000 euros en passant de 269 000 euros en 2012 à 250 000 euros en 2013. Néanmoins, les excellentes relations que l'Agglomération entretient à l'échelle locale avec les services de la préfecture ont permis de stabiliser le montant de l'enveloppe grâce à la redistribution des sommes allouées à d'autres dispositifs parallèles. L'Agglomération se réjouit de la stabilisation du montant de l'enveloppe globale dédiée à la politique de la ville.

J'émettrai quelques remarques concernant cette enveloppe globale. Il est inscrit dans la délibération que le volet de programmation porte le solde de l'enveloppe « cohésion sociale et territoriale » à 91 050 euros. De nombreux projets ont d'ores et déjà été actés mais d'autres ont été reportés afin d'être améliorés dans le cadre d'un groupe de travail. Les projets seront affinés avec la dizaine de porteurs de projets. L'Agglomération devra délibérer prochainement sur une deuxième tranche de subventions, sachant que ces projets doivent être peaufinés et qu'ils ne pouvaient faire l'objet d'un vote.

Néanmoins, le montant de l'enveloppe disponible ne s'élève pas seulement à 91 050 euros car une partie des crédits est gelée. L'enveloppe est largement moins importante car elle avoisine un montant de 20 000 euros. Je souhaite apporter une ultime précision concernant le CUCS et le budget dédié à la cohésion sociale, bien que le sujet soit certainement l'objet de discussions ultérieures.

Le Conseil avait déjà abordé la possibilité de reprendre la gestion de deux opérations au titre du CUCS, à savoir, le « permis pour l'avenir » et les ateliers « mobilité » d'IFAIR, pour un montant de 30 000 euros. Ces décisions m'avaient d'ailleurs conduit à solliciter une augmentation de 50 000 euros de l'enveloppe dédiée à la cohésion sociale et territoriale. A cet égard, des solutions ont été trouvées et les actions seront financées à travers l'enveloppe allouée au secteur de l'économie. Ces éléments nous poussent à nous interroger – je souhaite conclure mon argumentation, car j'ai évoqué cette demande de budget supplémentaire de 50 000 euros afin de prendre en charge ces projets à plusieurs reprises – quant à la nécessité de poursuivre notre demande.

M. Michel CHAMPREDON

L'Agglomération attribue à l'enveloppe dédiée à la cohésion sociale et territoriale 450 000 euros au titre du CUCS, sachant que 50 000 euros supplémentaires sont attribués à la Cohésion Sociale et Territoriale. L'Etat contribue à hauteur de 250 000 euros, or la préfecture avait prévenu l'Agglomération de la diminution de la participation de l'Etat à hauteur de 19 000 euros, en sachant que certaines actions anciennement financées par le CUCS à hauteur de 32 000 euros seraient concomitamment fléchées vers le Fonds de prévention de la délinquance (FIPD).

Face à ces bouleversements, j'ai alerté le Préfet sur la situation de l'Agglomération, moins bien dotée en euros par habitants que d'autres Départements, alors que les problématiques auxquelles doivent faire face notre territoire sont celles d'un territoire centre, à savoir les enjeux de cohésion sociale liés aux quartiers populaires. Suite à cette requête, le Préfet a ajouté 19 000 euros au budget auxquels se sont ajoutés les 30 000 euros de la plateforme mobilité finançant les deux nouveaux projets susmentionnés par Monsieur Desfresnes. De plus, certaines subventions seront redistribuées en direction d'autres dispositifs à hauteur de 9 755 euros, ces trois sommes totalisent 52 755 euros supplémentaires par rapport au budget provisionné pour le CUCS. Cette somme devrait permettre de couvrir les besoins sollicités par le vice-président en charge de la cohésion sociale et territoriale.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Les vice-présidents ont discuté entre eux des problématiques rappelées à l'instant par le Président, toutefois, il me semble indiqué de souligner en séance du Conseil qu'un vaste travail doit être réalisé concernant le fléchage du financement des actions, notamment dans un objectif de pérennisation. En tant que vice-présidente, il me siérait de pouvoir m'appuyer sur le CUCS afin de financer des actions et des expérimentations au sein des quartiers. A ce titre, je regrette que la seconde année d'expérimentation de rapprochement entre des jeunes de zones urbaines sensibles très éloignés de l'emploi et des entreprises soit reportée, alors même qu'il s'agit d'une action entrant dans les toutes premières priorités du CUCS, ce qui va amener soit à organiser l'action de façon précipitée et désorganisée, soit à l'arrêter malgré les résultats très probants obtenus lors de la première année.

M. Thierry DESFRESNES

Je souhaite répondre à Sophie, avec qui j'ai travaillé ce dossier. La délibération n'a pas été modifiée depuis notre entrevue. Une inscription devrait être confirmée pour la poursuite de l'expérimentation en 2013.

M. Michel CHAMPREDON

Je souhaite compléter la délibération par deux remarques. La première concerne l'AFEV qui est une association d'étudiants effectuant du parrainage et qui m'avait alerté sur le fait que dans le but de poursuivre ses activités à Evreux, l'association requerrait un poste permanent. Lors du versement de la subvention, l'Agglomération devra s'assurer que l'AFEV poursuit son activité à Evreux de façon effective car cette subvention est conditionnée à sa présence sur le territoire.

La deuxième remarque concerne l'ALM et la dynamique du projet social du territoire qui comportait une donnée inconnue. Ce dossier, voté en comité de pilotage et en bureau, doit être suivi avec attention. Je souligne que l'ensemble des actions est par ailleurs pertinent. Je soumetts la délibération au vote des élus. Y a-t-il des votes contre ? Je dénombre un vote opposé. Du fait de leurs liens avec les structures bénéficiaires des subventions, Messieurs CRETOT, VAN DEN BROECK, DUPARD, BOKETSU ne participent pas au vote.

Le Conseil d'Agglomération :

RETIENT (moins une voix contre ; par ailleurs, MM Crétot, Van den Broeck, Dupard et Boketsu ne prennent pas part au vote), au titre du financement Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'agglomération et de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, les opérations en reconduction et en nouveaux projets figurant sur les tableaux ci-annexés, sous réserve des éléments requis lors de l'instruction et de confirmation de la mise en œuvre effective des actions et de maintien des agréments des centres sociaux, PROCEDE au versement des subventions afférentes aux associations concernées, dans le cadre des crédits sollicités au budget primitif 2013 du GEA, et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

7 - Commune d'Evreux – PRU de la Madeleine – Eure habitat – Acquisition en VEFA de l'immeuble ICADE – 35 logements collectifs – Emprunt PLUS foncier - Garantie communautaire

M. Michel CHAMPREDON

Le Conseil étudie à présent les dossiers liés à l'habitat, dont Serge BONTEMPS sera le rapporteur.

M. Serge BONTEMPS

Merci Monsieur le Président et bonsoir à l'ensemble des élus. Cette délibération concerne le PRU de la Madeleine pour lequel le promoteur ICADE réalise un programme de construction global qui comprend un bâtiment R+1 de locaux de bureaux à destination de Pôle Emploi et un bâtiment collectif R+5. Ce dernier est l'objet de la présente délibération. Le promoteur ICADE propose à Eure Habitat d'acquérir en Vente en futur état d'achèvement (VEFA) ledit bâtiment (35 logements collectifs accompagnés de 35 places de stationnement extérieur). J'apporte quelques précisions quant au bâti : l'immeuble dispose de deux ascenseurs adaptables aux personnes à mobilité réduite, du label BBC Effinergie, à savoir l'application de la RT 2012. La typologie est décrite dans la délibération. Le prix de revient global s'élève à 4 731 898,44 euros et l'Agglomération est sollicitée pour la garantie d'emprunt pour un prêt foncier PLUS à hauteur de 1 089 000 euros. L'Agglomération couvre 50 % de cette garantie avec la somme de 544 500 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous remercie et soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt PLUS foncier d'un montant total de 1.089.000 euros souscrit par Eure habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour le financement de l'acquisition en VEFA de l'immeuble « ICADE » composé de 35 logements, situés rue Auguste Delaune à Evreux « La Madeleine »

8 - Commune d'Evreux – PRU de la Madeleine – Eure habitat – Acquisition en VEFA de l'immeuble ICADE – 35 logements collectifs – Emprunt PLUS - Garantie communautaire

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur BONTEMPS, je vous prie de présenter cette délibération qui concerne le même dossier.

M. Serge BONTEMPS

Cette délibération a pour objet de garantir le bâti à hauteur de 50 % de la somme totale qui est de 2 144 000,00 euros, soit une garantie de 1 072 000,00 euros de la part de l'Agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous remercie et soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt PLUS d'un montant total de 2.144.000 euros souscrit par Eure habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour le financement de l'acquisition en VEFA de l'immeuble « ICADE » composé de 35 logements, situés rue Auguste Delaune à Evreux « La Madeleine »

9 - Actions en faveur de l'habitat – PLH – Modalités d'aide à la production de logements en 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne les actions menées en faveur de l'habitat.

M. Serge BONTEMPS

Je rappelle une donnée connue de l'ensemble des élus, à savoir, les actions en faveur de l'habitat sont définies dans le PLH. Ce dernier est actuellement soumis à évaluation. Dans l'attente du prochain PLH et des fiches 13 et 14, des aides ont été définies comme suit : en faveur des personnes défavorisées, des associations œuvrant dans le domaine de l'habitat telle que l'ADIL, à travers le soutien au financement des opérations de projets de renouvellement urbain, à travers l'accompagnement à l'amélioration et à la réhabilitation des logements sociaux hors secteur de renouvellement, à travers le développement du parc social de droit commun. Le montant des constructions du dernier exemple cité est subventionné à hauteur de 10 % par l'Agglomération pour les communes comprenant moins de 3 500 habitants. Sasseville, Fauville et Gauville ont, entre autres, profité de ce dispositif. Le montant des subventions octroyées par l'Agglomération dans le cadre des constructions PLUS dans des communes comprenant plus de 3 500 habitants est fixé à 2 500 euros par logement. Ce montant est porté à 5 000 euros dans le cadre de constructions de PLAI destinés aux revenus les plus modestes.

L'Agglomération rencontre actuellement des difficultés du fait de la précédente programmation qui vient de s'achever. En effet, suite à cette programmation, le montant des demandes déposées s'élève à 1,5 million d'euros. Or le budget de l'Agglomération a subi d'importantes restrictions de budget et la contribution du service habitat n'est pas négligeable puisque la subvention allouée à ce secteur, qui avoisinait 762 000 euros en 2012, a été réduite à 300 000 euros en 2013.

Face à l'importance des montants issus des demandes déposées à l'Agglomération, une solution a été trouvée. La première commission et la commission des finances ont apporté leur concours dans cette recherche de solution qui s'est traduite de la façon suivante : sont aidés en priorité les logements PLAI, dédiés aux ménages disposant des revenus les plus modestes. Les aides accordées au PLUS sont supprimées, et l'Agglomération s'inscrit dans la politique de l'Etat qui a également supprimé le versement d'aides en direction desdits logements. L'aide accordée par l'Agglomération pour favoriser l'accession sociale à la propriété est limitée à 40 000 euros et les subventions accordées au PLAI sont plafonnées à 2 500 euros. La somme de l'ensemble de ces mesures s'élève à 385 000 euros alors que l'enveloppe contient 300 000 euros. Les élus espèrent parvenir à combler ce déficit grâce au budget supplémentaire.

M. Thierry DESFRESNES

Serge a rappelé les nombreux débats qui se sont tenus en première commission au sujet de cette problématique car ce dossier n'est évidemment pas anodin. En effet, l'ensemble des aides accordées à la construction en PLUS considérées comme les logements sociaux les plus courants, est supprimé tandis que les aides accordées au logement en PLAI sont divisées de moitié.

Je m'étais opposé à ces mesures lorsqu'elles ont été évoquées en commission. Cette situation incombe principalement à l'Etat qui a mis en place depuis plusieurs années une politique d'abandon progressif du financement public des logements, toutefois, la décision de l'Agglomération aggrave la situation en s'inscrivant dans la continuité de cette politique. Expliquer le contexte est nécessaire mais prendre nos responsabilités face à l'aggravation de la situation dues aux mesures décidées par l'Agglomération l'est également. Je ne peux approuver une telle délibération d'autant plus que la programmation est abondante pour 2013. Par ailleurs, les effets budgétaires consentis par l'Agglomération sont conséquents car les crédits dédiés à l'habitat ont été réduits de moitié dans un cas et supprimés dans l'autre.

Les crédits nécessaires afin d'assurer la programmation nécessaire n'ont pas été fléchés. Je renouvelle la proposition que j'ai émise en commission, à savoir, que les propositions soient reportées. L'Agglomération étudiera bientôt son budget supplémentaire, à cette occasion, je m'interroge quant aux marges de manœuvre que l'Agglomération peut s'octroyer. L'Agglomération doit travailler sur ce sujet dès à présent. Les économies dégagées par l'ANRU et la concession consentie par le budget de la cohésion sociale et territoriale sont des pistes à étudier. Il serait intéressant de réfléchir d'affecter ces fonds à cette problématique.

Mme Christine FESSARD

La problématique des aides en faveur de l'habitat a en effet été débattue en première et sixième commission. L'Agglomération ne pourra constater les efforts budgétaires possible que lors de l'étude du budget supplémentaire, toutefois, le Conseil est tributaire de la programmation qui reste complexe pour les bailleurs sociaux. Il est en effet difficile d'obtenir des dossiers finalisés en un an, c'est pourquoi les subventions sont généralement versées en trois ans (50 % la première année, puis 30 % et enfin 20 %).

Cette donnée explique que la réalisation annuelle de l'habitat soit difficilement optimisée car l'Agglomération est dépendante des bailleurs. Cette problématique sera à nouveau abordée lors de l'étude du budget supplémentaire et à la fin de l'année, l'Agglomération devant en effet attendre novembre afin de disposer du véritable état de la qualification des bailleurs.

M. Michel CHAMPREDON

Je rappelle que la mesure votée concernera le budget 2013, pour lequel l'Agglomération a été en capacité d'octroyer 300 000 euros pour l'aide au logement. Néanmoins, je souligne que l'Agglomération, au cas où elle se trouve en capacité d'octroyer davantage de fonds lors des prochains budgets, subventionnera l'aide au logement. Cette décision n'impacte que le budget de cette année, il ne s'agit pas d'une politique de long terme. L'Agglomération portera son effort budgétaire dans ce domaine au maximum de ses capacités.

Je rappelle que les réalisations de l'Agglomération sont conditionnées par les montants qu'elle encaisse car il n'est pas permis de décaisser des sommes qui n'ont pas été encaissées. Les arbitrages budgétaires pour l'année 2013 ont fixé le montant de l'aide au logement à 300 000 euros, néanmoins, ce montant pourra être abondé grâce au budget supplémentaire et il le sera dans la mesure du possible dans les prochaines années. L'Agglomération doit impérativement chiffrer le montant de l'aide qu'elle octroie aux organismes de logement afin qu'ils puissent eux-mêmes équilibrer leurs opérations, sachant que les coûts de construction dans l'Eure sont relativement élevés si une comparaison est établie avec d'autres Départements. Les coûts de construction constituent une problématique énigmatique qui est même dénoncée par la Caisse des Dépôts. Mes propos ne visent aucune entreprise particulière, néanmoins, la dynamique des prix entretenue dans le Département est véritablement problématique.

Je soumetts cette délibération au vote des élus. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je dénombre 7 abstentions et constate que le reste des élus est favorable. Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

RETIENT (moins 7 abstentions) une subvention unique de 2 500 € pour l'offre nouvelle financée en PLAI sur l'ensemble du territoire, DECIDE de plafonner l'enveloppe dédiée à l'accession sociale à la propriété à 40 000 € pour l'ensemble des dossiers qui seront déposés en PSLA, DECIDE en fin d'exercice budgétaire d'une majoration ou d'un redéploiement des aides, en fonction des marges qui auront pu être dégagées sur la base d'un bilan des dossiers déposés par les organismes de logements, notamment au regard de l'action en faveur du soutien à l'offre nouvelle sur les communes de moins de 3 500 habitants, DECIDE pour les autres axes d'intervention du GEA en faveur de l'habitat du maintien des orientations et actions jusqu'à l'adoption du nouveau PLH

10 - LOGIREP – Commune d'Evreux – Rue d'argence – Construction de 52 logements collectifs – Subvention

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne une subvention de 52 000 euros octroyée à LOGIREP.

M. Serge BONTEMPS

La nouvelle tarification de l'aide ayant été approuvée, il m'est à présent possible de vous proposer la délibération suivante concernant la construction de 52 logements collectifs rue d'Argence par LOGIREP. La totalité du bâti comptera 2 immeubles et 92 logements. Le premier immeuble est classé en R+4. L'ADIM de Normandie réalise 40 logements individuels, mais ce sont les 52 logements collectifs qui constituent le cœur de notre délibération.

Je vous indique à titre de rappel la prestation de certification BBC Effinage RT 2012 qui est obligatoire. Il est proposé à l'Agglomération de subventionner 21 logements en PLAI. L'Agglomération ayant fixé le montant de ces aides à 2 500 euros, le calcul porte la somme totale de la subvention de l'Agglomération à 52 500 euros. Le Conseil général subventionne à hauteur de 5 000 euros le PLAI et l'Etat ne subventionne plus qu'à hauteur de 4 650 euros – l'Agglomération aurait ainsi octroyé des montants de subventions supérieurs à l'Etat si elle n'avait pas voté pour la diminution de ses subventions, ce qui est relativement « fort de café ».

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts cette délibération au vote des élus. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

ACCORDE à LOGIREP une subvention d'un montant de 52 500 € pour la construction de 52 logements collectifs rue d'Argence à Evreux

11 - Commune d'Evreux - Cité Lafayette – Portage foncier EPF Normandie

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne la Cité Lafayette qui est l'ancien quartier de résidence des militaires étasuniens suite à la seconde guerre mondiale. Ce terrain est resté la propriété du Ministère de la défense. Du personnel militaire y est toujours logé.

La vétusté des habitats, destinés à accueillir de façon provisoire le personnel militaire des Etats-Unis et de la France, confère à l'ensemble du quartier un aspect décrépi. Les maisons sont singulièrement défraîchies à l'exception de celles qui ont été achetées et remises en état. Ce quartier perd progressivement ses habitants du fait de la politique de l'armée qui ne relogé plus les familles de militaires à chaque nouvelle affectation. Je vous invite à visiter ce quartier qui tient lieu de village fantôme. L'attractivité de ce quartier s'est considérablement amoindrie. Cette délibération porte sur un projet porté par l'établissement foncier de Normandie qui a été rendu possible grâce au tarif de revente fixé par le Tribunal de Grande Instance saisi par mes soins.

M. Serge BONTEMPS

Le projet vient d'être synthétisé par le Président car il a une parfaite connaissance du dossier. Je rappellerai à titre d'information les données suivantes : le quartier s'étend sur une superficie de 25 hectares. Il s'agit d'une copropriété entre l'Etat et les 17 propriétaires. Je résumerai brièvement le contexte : L'Etat informe la ville d'Evreux et le GEA le 13 novembre 2008 de son intention de vendre ces terrains. La Société Nationale Immobilière, en association avec la SAIEM AGIRE, présentent début 2009 un projet. Les bailleurs sociaux (SILOGE, SECOMILE, Eure Habitat et la SAIEM AGIRE) présentent à leur tour un projet d'aménagement. Le GEA demande à l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN) en décembre 2009 de porter le foncier. La ville d'Evreux délègue son droit de préemption à l'EPFN en juin 2010, à la suite des quoi des échanges interviennent entre l'Etat, l'EPFN et le GEA. Je rappelle que L'Etat avait estimé le prix de vente du bien à 7 millions d'euros. Or, l'ensemble des parcelles doit être reconstruit. A la suite d'une négociation, l'Etat offre de céder la parcelle pour un montant de 5,5 millions d'euros. Le GEA rencontre néanmoins toujours des difficultés importantes de budget et ne peut financer cette opération. C'est alors que le GEA saisi le juge d'expropriation qui estime le terrain à 1 million d'euros. Il émet également une recommandation dans laquelle il préconise une construction de logements sociaux qui ne devra pas excéder 40 %, ce qui constitue une difficulté pour le projet pensé par l'Agglomération. En effet, il s'agit d'un projet d'éco quartier de 550 logements comprenant 50% de logements sociaux. Je pense que cette donnée peut être l'objet de négociations. Il est capital de voter cette délibération ce jour car elle doit l'être avant le 8 mai 2013, sachant que je ne suis pas certain que le GEA puisse obtenir un prix inférieur pour l'achat de cette parcelle.

M. Michel CHAMPREDON

Ce dossier est actuellement étudié au Ministère du logement car le directeur départemental des finances publiques, en cogestion sur ce dossier avec le Préfet, à notifier la décision du Tribunal au Ministère, ce dernier disposant de deux mois pour faire appel. Je souhaite que le Ministère ne fasse pas appel de cette décision, car le jugement est favorable pour le GEA en fixant le prix de cession du quartier à 1 million d'euros au lieu des 5,5 millions d'euros précédemment réclamés. Cet élément modifie l'équilibre financier de l'opération. Les organismes de logement économisent 4,5 millions grâce à cette décision du tribunal, confortant la légitimité de la décision que nous avons alors prise de le solliciter. Le juge de l'expropriation a tenu un rôle de juge de paix et révélé la réalité des prix. Cette belle opération pourra être réalisée d'ici peu après une phase d'explication du projet en direction des habitants et de finalisation du projet. Concernant la remarque de Serge qui a noté, à propos, la difficulté posée par la limitation du pourcentage de logements sociaux suggérée par le juge, je suggère d'inscrire dans la délibération que le nombre de logements sociaux qui sera construit sera « de l'ordre de 50 % ». Cette formulation permettra de laisser une marge de négociation avec les organismes de logement et d'économiser un nouveau vote de la délibération si la formulation trop définitive posait problème. Il serait en effet dommage de perdre du temps.

M. Thierry DESFRESNES

Excusez-moi de reprendre la parole. Je voterai bien entendu cette délibération mais je souhaite apporter une précision. Je ne m'oppose pas à une réduction des logements sociaux à 40 %, même si je la considère dommageable. Je suis davantage gêné – et j'ai disposé de maintes occasions afin de m'exprimer au sein de la ville d'Evreux – par l'aspect parcellaire du dossier qui ne prévoit d'autres constructions que des logements sur une superficie de 25 hectares, à l'exception d'une école. La prise en compte de l'activité économique et de la création de l'emploi fait cruellement défaut au projet. Le quartier de Saint Michel comporte peu d'activité économique, donnée prouvée s'il en faut par les migrations quotidiennes observées entre le quartier et les zones d'activité situées à l'est et au sud de l'Agglomération. Il est dommageable de perpétuer cette situation en renforçant l'aspect résident du quartier par un projet de construction de logements. Ne serait-il pas possible de planifier l'implantation d'une zone artisanale afin de fixer les habitants dans leur quartier sans qu'ils soient contraints de se rendre à la Madeleine ou à Netreville ?

M. Alain LAMBERT

Le sujet de mon interrogation a peut-être déjà été abordé, mais qu'en est-il des propriétaires des maisons ?

M. Michel CHAMPREDON

Ils restent propriétaires, sachant que 5 maisons sur les 17 ont été rachetées par le groupement des bailleurs et que d'autres maisons doivent encore être rachetées. Néanmoins, un propriétaire qui ne désire pas vendre sa propriété a le droit de ne pas la vendre. Aucune mesure d'expropriation ne sera prise.

M. Sid-Ali FERROUK

J'informe le Conseil que je ne prends pas part au vote car je suis administrateur de la SAIEM.

Mme Olga BIDAULT

Il est possible de se féliciter de l'issue heureuse de ce projet et de la diminution très conséquente du coût du terrain. Je souhaite répondre à M. DESFRESNES en pointant l'effort déjà existant dans le projet de ne pas se borner à la construction de logements. Le projet de l'école peut être accompagné par d'autres éléments améliorant l'attractivité du territoire. Néanmoins, il me semble que la diversification de l'usage des bâtis sera fortement appréciée par la population.

M. Michel CHAMPREDON

Je soutiens cette remarque en confirmant qu'un hectare est dévolu à la construction d'un service public – vraisemblablement une école. Lors de tels projets, les riverains expriment généralement des inquiétudes quant à une perte de leur confort de vie, les travaux actuellement menés dans le quartier Pannette corroborent mes dires. Néanmoins, je tiens à souligner qu'une personne résidant dans un quartier en déclin dispose d'un bien immobilier dont la valeur est bien moindre que s'il se situait dans un secteur florissant. La période de travaux sera sans conteste une période de gêne sonore. Mais « Paris ne s'est pas faite en un jour » et l'Agglomération d'Evreux ne déroge pas à la règle. J'insiste néanmoins sur le fait qu'il est plus qualitatif et valorisant pour les riverains de disposer d'une propriété située dans un secteur en mutation.

Mme Simone CHARGELEGUE

Je note que la politique de logement du GEA est significative et à ce titre, je souhaite féliciter le président de la commission et les services pour la qualité des dossiers qui nous sont soumis. Je souhaite réagir à propos de la diminution des aides de l'Etat : cette donnée est incontestable mais le prix de cession du terrain a, lui aussi, diminué en passant de 5,5 millions à 1 million d'euros. Cette diminution peut être interprétée comme une sorte de compensation bien que la nature des coupes budgétaires ne soit pas comparable ; néanmoins, en termes comptables, les euros sont des euros et équivalents entre eux. Il me semble que l'Agglomération doit poursuivre son action en s'inscrivant dans la ligne d'action qu'elle a choisie. Les besoins des populations visés par ces logements sont connus et l'Agglomération ne doit pas faiblir quand bien même le montant des aides attendues ne se situerait pas à la hauteur escomptée.

Mme Michèle RIVE

J'appuie les propos de la précédente oratrice en précisant à mon tour que l'Agglomération peut se féliciter quant au déblocage de ce dossier très attendu. Je souhaite apporter une précision quant à l'agencement habituel d'un projet d'éco quartier tel que celui qui nous est soumis ce jour. En effet, les éco quartiers comprennent normalement des propositions d'activités économiques liées à la gestion écologique du quartier à travers des offres de prestations de services pour les jardins ou les logements. Ces aspects économiques font partie intégrante de l'éco quartier et l'Agglomération pourra veiller à leur développement s'ils ne sont pas suffisamment approfondis par ailleurs. A ce titre, je suggère à l'ensemble des élus de prendre connaissance des activités menées dans le cadre du projet d'éco quartier de Val-de-Reuil, à savoir : le jardinage, l'épicerie biologique et une maison qui remplira des fonctions d'hôtellerie.

M. Michel CHAMPREDON

Je soutiens ces propos, car le concept de l'éco quartier implique la présence d'activités économiques et une forte densité d'habitat. A ce titre, il ne faut pas se fier aux préjugés selon lesquels un éco quartier privilégierait l'environnement – au sens de « nature » – sur les deux autres dimensions du développement durable que sont le social et l'économique. Je remercie Madame RIVE d'avoir rappelé ces éléments qui ont été longuement discutés avec les bailleurs sociaux.

Je soumetts cette délibération au vote des élus. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie de cette unanimité.

Le Conseil d'Agglomération :

*☞ **ACCEPTE (M. Ferrouk ne prend pas part au vote) le prix fixé par Monsieur le Juge de l'Expropriation pour l'acquisition de la Cité Lafayette sise à Evreux, soit 1 000 000 €, MANDATE l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour poursuivre la procédure d'acquisition pour le compte du GEA et AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes, conventions et documents inhérents à ce projet***

12 - ADIL – Subvention 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération sera l'objet d'une brève présentation.

M. Serge BONTEMPS

L'aide affectée à l'ADIL est fléchée dans le PLH. Le Conseil a récemment délibéré du fait d'un retard de paiement en direction de l'ADIL. L'ensemble des éléments est consigné dans la délibération et dans un site Internet. Les 5 000 euros requis sont amplement mérités.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts cette délibération au vote des élus. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

*☞ **DECIDE le versement d'une subvention de 5 000 € à l'ADIL de l'Eure au titre de l'année 2013***

PERSONNEL

13 - Tableau des effectifs – Mise à jour

M. Michel CHAMPREDON

Olga BIDAULT rapporte cette délibération qui porte sur le tableau des effectifs.

Mme Olga BIDAULT

Le tableau des effectifs a enregistré des modifications suite aux délibérations votées les 17 janvier et 2 avril derniers. Le tableau fait apparaître les éléments dont vous êtes coutumiers, à savoir les titulaires et les non titulaires aux dates susmentionnées. L'Agglomération totalisait 427 agents en janvier et 434 en avril.

Des recrutements de non titulaire de catégorie C ont dû être réalisés ainsi que des catégories A et B. A la première lecture, il est possible de penser que l'agglomération a procédé à la création de 7 postes supplémentaires, dont 5 l'ont été en qualité de titulaires et 3 en tant que non titulaires. Or il s'agit en réalité de la « stagiérisation » d'adjoints techniques qui ne figurent pas au tableau en tant que contractuels de catégorie C. Par ailleurs, le tableau comporte des postes anticipés de titularisations pour les personnels de catégories A et B, à ce titre, 3 postes supplémentaires disparaîtront des effectifs des contractuels à la première publication du tableau. Je précise que la sixième commission a émis un avis favorable pour la modification du tableau des effectifs.

M. Michel CHAMPREDON

Je sou mets cette délibération au vote des élus. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ *PROCÉDE* à la mise à jour du tableau des effectifs du GEA, le nombre total de postes inscrits étant de 434

FINANCES

14 - Dotation de solidarité communautaire – Actualisation 2013

M. Michel CHAMPREDON

Madame FESSARD rapporte la présente délibération qui traite de l'actualisation de la dotation de solidarité communautaire.

Mme Christine FESSARD

Le Conseil étudie ce document annuellement car en 2012 il s'engageait à réactualiser les critères de répartition en tenant compte des bases suivantes : population, potentiel fiscal, effort fiscal, nombre d'enfants de moins de 14 ans et nombre de logements sociaux. Il est proposé de s'appuyer sur les données du recensement effectué par l'INSEE en 2009 afin de déterminer le critère basé sur le nombre d'enfant de moins de 14 ans. Les données du répertoire du parc locatif de la DREAL Haute-Normandie au 1^{er} janvier 2012 seront utilisées afin de déterminer le nombre de logements sociaux et les critères de population, potentiel fiscal et effort fiscal seront déterminés par la fiche DGF 2012 de chaque commune. Je rappelle que le législateur a modifié le mode de calcul du potentiel fiscal et de l'effort fiscal en 2012. Ce changement de méthode permet d'expliquer les variations importantes constatées entre les données de 2012 et de 2013.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous remercie.

Mme Christine FESSARD

Je suppose que chaque commune a consulté les données la concernant.

M. Michel CHAMPREDON

Je notifie à Monsieur Silighini les chiffres d'Evreux qui sont inférieurs de 3 000 euros.

Mme Christine FESSARD

Je tiens à préciser que les élus de la première commission, qui s'était émus de l'absence de fiche DGF de 8 communes lors de la tenue de la commission des finances, ont été en capacité de recouvrer l'ensemble des fiches et des données nécessaires.

M. Michel CHAMPREDON

Je remercie également les retardataires de s'être conformés au calendrier. Il me semble néanmoins que de féroces mesures de rétorsion étaient envisagées en cas de retard.

Mme Christine FESSARD

En effet, nous avons prévu une diminution de 20 % du montant de la dotation de solidarité.

M. Michel CHAMPREDON

Il était en effet dans l'intérêt des communes de transmettre leur fiche. Je sou mets cette délibération au vote des élus. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ *VALIDE* l'actualisation des critères de répartition de la DSC pour 2013 sur les bases suivantes :

- *Population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiches individuelles DGF 2012*
- *nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, Recensement population 2009*
- *nombre de logements sociaux : DREAL Haute-Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1er janvier 2012 et ATTRIBUE la DSC 2013 aux communes membres du GEA sur la base de la répartition figurant dans le tableau ci-annexé*

REVENUS ET CHARGES

15 - Etat des cessions et acquisitions – Années 2012

M. Michel CHAMPREDON

La présente délibération traite des cessions et des acquisitions.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit d'entériner le tableau sur lequel figure l'état des acquisitions et des cessions indiquées dans la délibération.

M. Michel CHAMPREDON

Le Conseil s'est-il assuré qu'aucune opération n'avait été oubliée ? Je rappelle que le montant total des cessions et acquisitions s'élève à 1 500 000 euros pour 2012. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **PREND** acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par le GEA en 2012

16 - Acquisition de véhicules – Convention de partenariat GEA / UGAP

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur l'acquisition de véhicules en partenariat avec l'UGAP.

Mme Christine FESSARD

Cette délibération traite d'une information de la plus haute importance pour l'ensemble des communes membres du GEA et le GEA lui-même. En effet, le GEA et les communes pourront bénéficier de conditions tarifaires avantageuses dites « grands comptes » à l'achat de véhicules. En effet, le GEA fera partie d'une convention signée avec la CREA et d'autres communautés d'Agglomération. Il est à noter que ces avantages sont valables aussi bien pour les véhicules usuels que pour les véhicules techniques, telles que les balayeuses, les saleuses ou les bennes dont le prix est très élevé.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **APPROUVE** l'association du GEA au processus partenarial initié entre l'UGAP et la CREA pour l'acquisition de véhicules et **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à ce partenariat, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir

17 - Fonds de concours aux communes – Evolution du règlement des fonds de concours

M. Michel CHAMPREDON

Madame FESSARD présente la délibération traitant des évolutions du règlement des fonds de concours.

Mme Christine FESSARD

Je rappelle qu'un groupe de travail a été organisé avec les élus particulièrement intéressés par les fonds de concours. A la suite de plusieurs réunions, les élus ont estimé que l'actuel règlement, rédigé il y a quelques années de cela, devait être revu. Cette refonte du règlement devrait permettre d'intégrer de nouvelles thématiques qui ont fait l'objet de délibérations. Un groupe de travail réduit s'est attelé à la tâche et la rédaction du nouveau règlement qui a été récemment validé par la sixième commission. Je commenterai brièvement les nouveaux amendements : les lames de déneigement ont été intégrées, de même que le matériel scolaire, de cantine et les jeux intérieurs et extérieurs dans le cadre d'une première acquisition par une école, mais aussi la validation du soutien du GEA aux projets des communes permettant l'implantation des commerces et des activités et ce, sous conditions et enfin, la participation aux acquisitions foncières des communes dans le cadre de la réalisation de Transports communs en site propre a été intégrée.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous remercie pour ce travail collectif. Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **MODIFIE** le règlement applicable aux fonds de concours versés aux communes par le Grand Evreux Agglomération, le Conseil s'autorisant toutefois à étudier toute demande expresse d'une commune dont le dossier n'entrerait pas dans les critères ci-dessus définis, demande au préalable étudiée par la sous-commission « fonds de concours ».

18 - Commune d'Arnières sur Iton – Rénovation du chauffage de l'école maternelle – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Je suggère de donner lecture de l'intitulé des fonds de concours suivants. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 5 728,89 € à la commune d'ARNIERES SUR ITON pour les travaux de rénovation du chauffage de l'école maternelle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

19 - Commune de Gravigny – Remise en état des menuiseries de divers bâtiments communaux – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 14 993,92 € à la commune de GRAVIGNY pour la remise en état des menuiseries de plusieurs bâtiments communaux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

20 - Commune de Guichainville – Réalisation d'un terrain multisports – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 11 894,91 € à la commune de GUICHAINVILLE pour la réfection du terrain multisports et la pose de sa clôture et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

21 - Commune de Huest – Contrat d'agglomération 2011/2013 – Centre aéré, bibliothèque, micro crèche, restaurant scolaire – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 269 053,50 € à la commune de HUEST pour les travaux de construction du centre aéré, bibliothèque, micro crèche et restaurant scolaire et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

22 - Commune de Miserey – Réhabilitation de l'école et aménagement de la nouvelle classe – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 4 373,83 € à la commune de MISEREY pour les travaux de réhabilitation de l'école et d'aménagement de la nouvelle classe et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

23 - Commune de Parville – Réfection du terrain multisports et pose de clôture – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 8 645,20 € à la commune de PARVILLE pour la réfection du terrain multisports et la pose de sa clôture et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

24 - Commune de Saint Germain des Angles – Rénovation du chauffage de l'école maternelle – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 12 330,41 € à la commune de SAINT GERMAIN DES ANGLÉS pour l'installation d'une climatisation et de stores pare-soleil et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

25 - Charte Forestière de Territoire – Dynamisation de la gestion forestière - Mise en œuvre d'un Plan de Développement de Massif sur le territoire du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Je cède la parole au rapporteur, Monsieur Jean-Claude JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Cette délibération vise l'établissement d'une convention afin de mettre en œuvre les actions de dynamisation de la gestion sylvicole. Pour ce faire, il est proposé de réaliser un Plan de développement de massif grâce à l'outil de développement de la gestion forestière instaurée par le CRPF en partenariat avec les gestionnaires forestiers. Cet outil offrira un diagnostic précis des espaces boisés et privés du territoire en permettant d'appréhender les types de peuplements, la gestion pratiquée, l'analyse du foncier, etc. Cet outil permettra aussi de mettre en place une animation ciblée auprès des propriétaires forestiers privés, autour d'enjeux tel que le changement climatique. De plus, l'outil permettra de réaliser des opérations groupées pour la réalisation de coupes et de travaux d'aménagement.

Cette action complète les mesures d'ores et déjà engagées afin de favoriser le développement d'une filière bois et énergie et la biodiversité forestière. Cette action s'inscrit dans les actions de la Charte Forestière qui ont trait au renouvellement des peuplements pauvres de bois et à l'amélioration du transport du bois dans le GEA.

Je souligne néanmoins que la réalisation de ce Plan de développement de massifs requiert la présence à mi-temps d'un technicien forestier pendant 2 à 3 ans. Ce technicien sera rattaché au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie mais assurera ses missions en lien avec les services du GEA et des propriétaires forestiers. A cet égard, une convention doit être signée entre le GEA et le CRPF.

Le coût estimé de cette action s'élève à 70 000 euros pour 3 ans, sachant que 15 850 euros seront financés par le CRPF sur ses fonds propres, il restera donc 54 150 euros à la charge de l'Agglomération. 15 000 euros ont été inscrits au budget principal au titre de cette action dans la ligne budgétaire dédiée au fonctionnement de la Charte Forestière de Territoire dont le montant total est de 120 000 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

*☞ **APPROUVE** l'établissement d'une convention de partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPF) pour la mise en œuvre d'un Plan de développement de Massif sur le territoire du GEA qui nécessite la présence d'un technicien forestier à mi-temps sur une période de deux à trois ans, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et acte se rapportant à cette étude et à solliciter des subventions auprès des partenaires du projet (le coût estimé de cette action est de 70 000 € sur 3 ans, dont 15 850 € d'autofinancement du CRPF)*

DEVELOPPEMENT DURABLE

26 - Plan Climat Energie Territorial - Lancement des études de diagnostic territorial climat – énergies et d'une étude de développement des énergies renouvelables – Groupement de commande – Demande de subventions

M. Michel CHAMPREDON

Thierry QUENNEHEN sera le rapporteur des délibérations suivantes, les premières d'entre elles concernant l'environnement et les suivantes concernant les transports. La première de ces délibérations concerne un groupement de commandes afin de réaliser le Plan climat énergie territorial (PCET).

M. Thierry QUENNEHEN

Un certain nombre d'actions sont d'ores et déjà entreprises dans le cadre du PCET. Je rappelle que ce plan vise à participer à l'intégration du changement climatique dans les politiques. Cette démarche a été menée en ce qui concerne le patrimoine et les compétences de la collectivité. Il s'agit de poursuivre cette action en travaillant sur les aspects territoriaux de la collectivité.

A cet égard, il est proposé de réaliser un groupement de commande avec la ville d'Evreux, car le PCET concerne au même titre la ville d'Evreux et le GEA. Cette étude vise tout d'abord à dresser un bilan des émissions de gaz à effet de serre et un bilan énergétique du territoire. Ensuite, une étude de vulnérabilité du territoire face aux impacts locaux du changement climatique sera menée afin de déterminer les conséquences d'un fort réchauffement climatique pour le territoire. L'importance de cet enjeu a été soulignée, si besoin en est, par les désastreuses conséquences de la canicule ayant frappé la France.

A ces aspects de diagnostic, s'ajoutent une étude de développement des énergies renouvelables et un schéma prospectif des aménagements possibles du territoire. Le coût de cette opération est estimé entre 100 000 et 114 000 euros et combinera le financement par plusieurs partenaires, à savoir le GEA, la Région, l'ADEME, le Conseil Général et la ville d'Evreux.

J'informe le Conseil de l'avis favorable de la seconde commission, sous réserve que les études soient financées à hauteur de 50 % par les partenaires, tandis que la sixième commission interroge la pertinence des tranches conditionnelles. Souhaitez-vous intervenir, Madame FESSARD ?

Mme Christine FESSARD

Je n'ai pas d'éléments supplémentaires à communiquer. Je suppose que la question des tranches conditionnelles sera à nouveau abordée le moment venu : l'interrogation de la commission relayait en réalité ce souhait d'une nouvelle étude des tranches conditionnelles au moment opportun.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **APPROUVE** le lancement des études climat – énergies associées au Plan climat énergie territorial (PCET), **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la ville d'Evreux et le Grand Evreux Agglomération, **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les études et prestations relatives au Plan Climat Energie Territorial, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents à intervenir, **ACCEPTE** que le Grand Evreux Agglomération soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTE** que les marchés soient attribués par la commission d'appel d'offres du coordonnateur pour les procédures formalisées ou par le représentant du coordonnateur pour les procédures adaptées, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, notifier et exécuter les marchés à intervenir, et les avenants le cas échéant, au nom de l'ensemble des membres du groupement, **CONFIE** le suivi de ces études au Comité de Pilotage du Plan Climat Energie Territorial, présidé par Michel Champredon et Thierry Quennehen et **SOLLICITE** les subventions pouvant être obtenues par le GEA au titre de cette opération, dont le coût est estimé entre 100 000 et 114 000 €

27 - Plan Climat Energie Territorial - Partenariat GEA/Air Normand – Convention

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite d'une convention signée entre le GEA et Air Normand.

M. Thierry QUENNEHEN

Il s'agit de confirmer la convention signée entre le GEA et Air Normand, une association agréée par l'Etat chargée de surveiller la qualité de l'air. L'association exerce ses fonctions à travers divers moyens, notamment des bornes installées en des endroits stratégiques de la ville. L'association produit les modulations des mouvements de l'atmosphère selon les pics de pollution constatées. A ce titre, j'apporterai un point d'information, à savoir que la majorité de la pollution constatée sur le territoire du GEA provient des zones industrielles de Rouen qui est portée par le vent. La proposition de convention présentée ce jour vise à formaliser les travaux réalisés par Air Normand contenant diverses données statistiques qui seront précieuses à l'Agglomération dans le cadre de l'élaboration du PCET. Cette convention n'emporte pas de coûts supplémentaires au prix de l'adhésion qui est renouvelé annuellement depuis 20083.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous remercie. Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je suggère qu'une réunion d'information ouverte au grand public soit organisée. En effet, l'Agglomération verse cette subvention et ne dispose pas de retours, excepté les bilans qui doivent à présent être exploités.

M. Thierry QUENNEHEN

Je rappelle qu'une revue paraît régulièrement et qu'elle contient les bilans de l'association. Par ailleurs, l'appréciation du taux de pollution de l'air est changeante et donc, de fait, plus difficile à suivre que les taux de pollution de l'eau.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ADOPTE** les termes de la convention partenariale triennale à passer avec Air Normand afin de renforcer la collaboration technique et scientifique dans l'élaboration de la politique de surveillance de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents à intervenir

28 - Plan Climat Energie Territorial - Campagne de sensibilisation « Défi Famille à Energie Positive » par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure et l'Espace Info Energie d'Habitat et Développement 27

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne la campagne de sensibilisation « défi famille à énergie positive ».

M. Thierry QUENNEHEN

Cette délibération vise à acter le lancement d'une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie dénommée « défi famille à énergie positive » et regroupant l'ALEC 27, l'ADEME, l'Espace Info Energie, Habitat et Développement 27 et la ville d'Evreux.

La campagne de sensibilisation adopte la forme d'un défi relevé par des familles du Département afin d'économiser le maximum d'énergie au cours d'une saison de chauffage, à savoir six mois. Ce dispositif a été mis en place en 2012 et les niveaux d'économie atteints ont été compris entre 16 et 25 %. Je rappelle que l'objectif de la loi du Grenelle de l'environnement est de réduire les gaz à effet de serre de 20 % à l'horizon de 2020. L'Agglomération constate que les mesures simples préconisées par le dispositif, impliquant uniquement des changements de comportement sans recourir à des travaux, permettent d'obtenir des résultats significatifs.

M. Michel CHAMPREDON

Je cède la parole à Michèle RIVE, présidente de l'ALEC.

Mme Michèle RIVE

Je soutiens inconditionnellement ce défi simple, pertinent et efficace. Néanmoins, je ne prendrai pas part au vote lors de cette délibération et lors de la délibération suivante du fait de ma fonction de présidente de l'ALEC 27.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ DECIDE (Mme Rive ne prend pas part au vote) le lancement de la campagne de sensibilisation aux économies d'énergie « Familles à énergie positive » en coordination avec la ville d'Evreux, l'ADEME, l'ALEC27, l'EIE d'Habitat et Développement 27

29 - ALEC Eure – Subventions 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite de la subvention octroyée à l'ALEC.

M. Thierry QUENNEHEN

L'objectif du partenariat avec l'ALEC est de promouvoir la maîtrise de l'énergie, les technologies et les modes de gestion respectueux de l'environnement, les principes du développement durable, notamment dans le domaine de l'énergie

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ ATTRIBUE (Mme Rive ne prend pas part au vote) à l'ALEC 27 une subvention d'un montant total de 90 208 € pour l'année 2013, et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention financière correspondante et avenants éventuels à intervenir

30 - Espace Info Energie Habitat et Développement – Subvention 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite de la subvention de 12 000 euros octroyée à l'Espace info énergie (EIE) et Habitat et développement 27.

M. Thierry QUENNEHEN

La méthodologie de travail de l'EIE se distingue car il travaille suite à la prise de rendez-vous afin d'apporter des conseils aux familles en se basant sur l'étude thermographique réalisée par le GEA. Il assure au nom du GEA des permanences de conseil et d'orientation des familles.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ ATTRIBUE à l'EIE d'Habitat et Développement de l'Eure une subvention de 12 000 € au titre de l'année 2013, et AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2013 entre le GEA et l'EIE d'Habitat et Développement de l'Eure

MOBILITES DURABLES

31 - Commission consultative des services publics locaux - Gestion du service public de transport urbain - Saisine de la commission - Délégation au Président

M. Michel CHAMPREDON

Les délibérations ci-contre relèvent du second versant des délégations de Monsieur QUENNEHEN. Il s'agit de la commission des services publics locaux.

M. Thierry QUENNEHEN

L'objet de cette délibération vise à déléguer au Président la saisine de la commission consultative car elle doit être formellement saisie par le Président.

M. Michel CHAMPREDON

Il me semblait que cette saisine s'effectuait de façon automatique.

M. Thierry QUENNEHEN

La saisine doit être formelle.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DELEGUE** au Président du GEA la saisine de la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur tout projet de gestion du service public de transport collectif, dans le cadre de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales

32 - Atoumod – Mise en œuvre de titres multimodaux sur l'axe Rouen Louviers Evreux – Convention cadre multi partenariale – Fixation des tarifs

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite de la fixation des tarifs d'Atoumod.

M. Thierry QUENNEHEN

Je préciserai votre propos car il s'agit plutôt de mener une expérimentation tarifaire dans le cadre d'Atoumod. En effet, il s'agit de mettre en place un tarif de zones multimodales de façon expérimentale et je précise que les cinq autorités organisatrices des transports se sont portées volontaires afin de participer à cette expérimentation.

Il s'agit de mettre en place ce tarif pour les cinq autorités organisatrices des transports (le Département, la Région, la CREA, la CASE et le GEA) concernées par les transports effectués sur l'axe Evreux-Louviers-Rouen. Une convention définit le rôle de chaque autorité et les tarifs appliqués pour cette expérimentation. Les tarifs intéressant le GEA figurent sur la délibération. Ainsi, un titre valable une journée pour un trajet entre la CASE et le GEA coûtera 1,39 euro.

M. Michel CHAMPREDON

Je précise que la CREA est la communauté d'agglomération de Rouen, or les prix figurant sur la délibération conviennent d'un prix inférieur pour se rendre à Rouen que pour se rendre à la CASE ?

M. Thierry QUENNEHEN

Les coûts des abonnements figurent aussi sur la délibération. J'insiste sur l'aspect expérimental de cette action qui a été déterminé à la suite d'études qui ont définis des volumes. Les prix fixés serviront d'indicateurs lors de la généralisation du pass par la suite. Je précise qu'une clause de revoyure est comprise dans cette convention, permettant au GEA de négocier à nouveau la convention s'il devait constater des pertes financières trop importantes. Il est proposé de valider cette convention qui sera implantée au 1^{er} septembre.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Au regard des prix affichés dans la délibération, il serait plus avantageux d'acheter un ticket de bus pour Rouen que pour Louviers ; il me suffirait donc d'acheter un ticket pour Rouen et de descendre à Louviers afin d'économiser de l'argent.

M. Michel CHAMPREDON

C'est l'expérience qui parle ! Monsieur QUENNEHEN, quelle est votre réponse ?

M. Thierry QUENNEHEN

Je ne peux pas répondre. Il me semble que cette somme est issue d'une inversion.

M. Michel CHAMPREDON

Les montants indiqués seront vérifiés car ils semblent en effet fort étranges. Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **VALIDE** la convention cadre multi partenariale visant à mettre en œuvre, à titre expérimental pour un an, les titres multimodaux sur l'axe Rouen – Louviers – Evreux, **VALIDE** les tarifs proposés dans le cadre de cette expérimentation tarifaire, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'expérimentation tarifaire et tout acte à intervenir et **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à passer au contrat de DSP des transports urbains et tout acte y afférent

33 - Mise en œuvre du Plan de déplacement urbain - Vitesse commerciale : couloir bus/vélo sur la rue du Docteur Oursel - Demande de subventions

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite d'une subvention accordée à la mise en œuvre du PDU sur la rue Oursel.

M. Thierry QUENNEHEN

Il s'agit d'ajouter la rue du Docteur Oursel aux opérations prévues par la délibération du 13 février 2013 traitant du plan de financement du PDU. Cette délibération permettra à l'aménagement prévu rue du Docteur Oursel de bénéficier des financements du FEDER

M. Michel CHAMPREDON

Cet oubli fâcheux est à présent rectifié. Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **SOLLICITE** toutes les subventions pouvant être obtenues par le GEA dans le cadre des travaux à effectuer rue du Dr Oursel à Evreux pour la mise en œuvre du TCSP (coût estimé de 4 072 080 €), auprès du Département, de la Région et de l'Europe

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI – ECONOMIE SOLIDAIRE

34 - Parc d'activités du Long Buisson – Revalorisation du prix de cession des terrains

M. Michel CHAMPREDON

Sophie BUQUET-RENOLLAUD sera la rapporteuse des délibérations ci-contre.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je rappelle aux élus que les tarifs de cession ont été modifiés en 2010 car ils avaient été constants de 2001 à 2010 et l'Agglomération s'était engagée à une revalorisation régulière de ces montants. Le prix des domaines ne subit pas d'importantes variations, toutefois, au regard de l'harmonisation des tarifs, il a été procédé à la modification de deux prix. Le coût d'une des parcelles a été réévalué de 20 à 25 euros le mètre carré tandis que les coûts des parcelles en bordure ont été dévalués, en passant de 35 à 30 euros le mètre carré, leur coût semblant trop important, notamment du fait de leur proximité avec la route car si cette donnée semblait constituer un avantage du point de vue de la visibilité, en réalité, les terrains sont dépassés avant d'être vus. Les tarifs restent par ailleurs stables.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit le détail des prix de vente des parcelles du Parc d'activités du Long Buisson :

•Commune d'Evreux :

Secteur UE3a : 35 €/m² HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge

•Commune du Vieil Evreux :

Secteur UZA1 : 35 €/m² HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge

Secteur UZA4 (dans sa partie comprise entre la N1013 et la rue G. Bellenger) : 30 €/m² HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge

Secteur UZA5 : 30 €/m² HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge

•Commune de Guichainville :

Secteur UZA3 : 35 €/m² HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge

Secteur UZA4 (dans sa partie comprise entre la N1013 et la rue G. Bellenger) : 30 €/m² HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge

Secteur UZA5 : 25 €/m² HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge

•Commune de Guichainville et du Vieil Evreux :

Secteur UZA4 et UZA5 : parcelle cadastrée ZA2p et ZA6p : 25 €/m² HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge

35 - Evénement « OUTSOURCING IN DRUG DEVELOPMENT ET CONGRES DES ENTREPRENEURS TECHNOLOGIQUES » - Partenariat GEA/Eure Expansion – Subvention

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne le congrès d'ODD, le partenariat signé entre le GEA et Eure Expansion débute sa troisième année.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

La délibération contient l'évolution des subventions pour 2013, l'Agglomération ayant décidé de cibler ses actions afin qu'elles soient cohérentes avec sa politique de réindustrialisation et de dynamisation économique autour de clusters. L'attractivité est ainsi focalisée sur les domaines d'activités les plus porteurs de croissance et de création d'emplois pour le territoire.

J'informe le Conseil que l'Agglomération n'a pas versé de subvention générale à Eure Expansion pour 2013. En effet, Agglomération redéploie ses fonds au profit de l'organisation de l'événement ODD et du Congrès des entrepreneurs technologiques. Ces événements se dérouleront sur deux jours, permettant à l'Agglomération de disposer d'une influence accrue au regard des acteurs participant à ces journées, car ces dernières leur permettent d'appréhender le territoire du Grand Evreux comme territoire pertinent pour la filière pharmaceutique. Le budget augmente de 10 000 euros par rapport à 2012 en étant porté à 45 000 euros du fait de ces événements d'importance qui se déroulent sur deux jours, toutefois, la subvention générale ayant été redistribuée, le total du montant de la participation de l'Agglomération diminue en passant de 72 400 euros pour 2012 à 45 000 euros pour 2013. Les événements se tiendront les 17 et 18 septembre 2013.

M. Michel CHAMPREDON

Elle constitue l'unique subvention de fonctionnement versée cette année.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

En effet, c'est pourquoi le montant global diminue.

M. Michel CHAMPREDON

Je sou mets cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **APPROUVE** la participation du Grand Evreux Agglomération à l'édition 2013 du congrès d'affaires « Outsourcing in Drug Development » qui se déroulera les 17 et 18 septembre 2013 sur le territoire du Grand Evreux Agglomération, **OCTROIE** une subvention d'un montant de 45 000 € à Eure Expansion dans le cadre de cette opération spécifique et **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération à signer la convention afférente et les éventuels avenants à intervenir

36 - Pôle de Compétitivité COSMETIC VALLEY – Subvention de fonctionnement 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne la subvention de fonctionnement 2013 au pôle de Compétitivité COSMETIC VALLEY.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Dans le cadre du ciblage des actions de l'Agglomération susmentionnée, il est proposé de cibler l'intervention de l'Agglomération sur les filières cosmétiques et chimie bio santé à travers le pôle de compétitivité Cosmetic Valley qui intéresse de nombreuses PME et laboratoires de recherche sur le territoire du GEA, de même, ce pôle de compétitivité s'inscrit dans les projets de développement du GEA. Enfin, Cosmetic Valley tiendra son Assemblée générale 2013, regroupant 200 représentants de la filière, sur le territoire du GEA. Cet événement constitue une opportunité permettant au territoire de se faire connaître et d'attirer un milieu professionnel innovant et stratégique, à savoir celui de la cosmétique, en son sein. Ce milieu est spécialiste des cosmétiques sans conservateurs qui connaissent un fort potentiel de développement et pour lesquels l'Agglomération dispose d'entreprises et de laboratoires de recherche compétents.

M. Michel CHAMPREDON

Je précise que cette Assemblée générale se tiendra en juin.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Absolument. Elle aura lieu le 27 juin.

M. Thierry DESFRESNES

Mon intervention ne surprendra personne car je la réitère chaque année : concernant le versement d'une subvention publique à un pôle de compétitivité regroupant de nombreuses entreprises, sachant que certaines d'entre elles sont très importantes, je ne peux y souscrire et voterai donc contre.

M. Michel CHAMPREDON

Qui est contre ? Je dénombre 7 oppositions.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je souhaite apporter une précision : un nombre très faible d'élus étaient présents en cinquième commission, et je souligne que cet absentéisme est récurrent. C'est pourquoi le vote de principe de Monsieur DESFRESNES a été majoritaire dans l'avis rendu par la commission.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des abstentions ? 1 Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE (moins 7 voix contre et une abstention)** une subvention de 15 000 € à COSMETIC VALLEY pour l'année 2013, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

37 - Association TECHNOPOLE CHIMIE BIOLOGIE SANTE – Subvention de fonctionnement 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite de la subvention de fonctionnement versée pour 2013 à l'association TECHNOPOLE CHIMIE BIOLOGIE SANTE.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Cette subvention vise à renforcer et soutenir l'autonomisation du pôle pharmaceutique. L'Agglomération s'inscrit dans la continuité de sa politique favorisant le développement et l'installation de PME sur son territoire. De plus, cette subvention est liée à l'événement ODD auquel l'Agglomération vient d'attribuer une subvention.

M. Michel CHAMPREDON

Je sou mets cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Je dénombre 2 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE (moins 2 voix contre)** une subvention de 15 000 € à l'association Technopole Chimie Biologie Santé pour l'année 2013 et **AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir**

38 - PLIE - Programmation 2013**M. Michel CHAMPREDON**

Cette délibération concerne la programmation du PLIE 2013.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Cette délibération touche l'ultime année de programmation du PLIE actuel qui s'inscrit dans la continuité des programmations décidées pour 2012 et 2011. Je précise que l'Agglomération sollicitera dès la clôture des factures un complément de subvention du FSE afin que la part de ce dernier atteigne 50 % du montant total. Par ailleurs, la programmation du PLIE sera renouvelée et comptera de nouvelles règles, incluant le nouvel objectif européen « promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle » intéressant tout particulièrement l'Agglomération. Une évaluation du PLIE sera concomitamment entamée afin d'orienter la prochaine programmation et cibler les financements permettant d'assurer le meilleur accompagnement vers le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts la délibération contenant la liste des opérations au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **VALIDE** la programmation financière ci-dessous du PLIE pour l'année 2013 et **HABILITE** le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auprès des signataires du protocole d'accord et à **SIGNER** tout document nécessaire à l'allocation de ces subventions

ETAT DES DEPENSES - PLIE DU GRAND EVREUX AGGLOMERATION - ANNEE 2013						
Liste des opérations	total des dépenses éligibles 2013	Participation FSE	Participation des co-financeurs			
			TOTAL	GEA	CG 27	AUTRES
Axe 3 Mesure 1 - Sous Mesure 2						
Accompagnement à l'emploi - Lot n° 1 MISSION LOCALE	42 656,00 €	42 656,00 €				
Accompagnement à l'emploi - Lot n° 2 EMPLOI CONSEIL	41 147,27 €		410147.27€		41147,27€	
Accompagnement à l'emploi - Lot n° 3 RDQ	53 720,00 €	53 720,00 €				
Accompagnement à l'emploi - Lot n° 4 EDUC FORMATION	43 037,51 €	43 037,51 €				
Accompagnement à l'emploi - Lot n° 5 AURORE	50 573,00 €	50 573,00 €				
Aide matérielle à la recherche d'emploi	2 500,00 €		2 500 €	2 500 €		
Fonds formation	5 000,00 €	5 000,00 €				
ACI CURSUS et CICERONE	25 200,00 €	25 200,00 €				
Chargée de Relation entreprises	38 000,00 €		38 000 €	38 000 €		
Chargée des Parcours d'insertion	54 000,00 €		54 000 €	54 000 €		
Facilitateur clause	44 000,00 €		44 000 €	22 000 €		22 000 €
SAG + frais de fonctionnement	115 800 €	0,00 €	115 800 €	115 800€		
TOTAUX	515 633,78 €	220186,51€	295 447,27 €	232 300 €	41147,27€	22 000,00€

39 - Plateforme mobilité « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » – Programmation 2013

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit à nouveau d'une programmation pour 2013 concernant la plateforme mobilité « des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité ».

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je n'évoquerai pas les éléments historiques de la création de la plateforme mobilité qui vise à pérenniser les actions luttant contre les principaux freins de l'accès à l'emploi, sachant que la mobilité constitue le premier facteur. 2013 est la dernière année de mise en place de la plateforme pour laquelle l'Agglomération avait reçu un financement important à hauteur de 50 %, sachant que les sommes étaient versées de façon dégressive lors de l'instauration du dispositif, c'est pourquoi le dispositif n'est pas financé cette année en dehors de la contribution de l'Agglomération. Cette dernière, grâce au soutien du fonds privé de revitalisation GSK qui soutient les actions en faveur de l'insertion et de l'accès à l'emploi, et notamment le « permis pour l'avenir » pour 47 171 euros, est parvenue à stabiliser sa contribution qui n'a pas augmenté pour 2013. L'Agglomération a eu le plaisir de recevoir et de congratuler les personnes ayant obtenu leur « permis pour l'avenir » grâce auquel certaines d'entre elles...

M. Michel CHAMPREDON

Certaines d'entre elles sont parvenues à trouver un emploi. Je sou mets la programmation 2013 au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ATTRIBUE** les subventions ci-dessous à chaque opérateur de la plateforme mobilité, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes et les avenants éventuels

Coût des actions	2013	Total	Financement des actions	2013	Total
Atelier mobilité	12.360€	37 080 €	GEA	108 538.86 €	219 084.66 €
Module mobilité	8 450 €	33 140 €	ACSE (Etat)		261 425 €
Permis pour l'avenir	90 000€	305 335 €	Fonds de revitalisation GSK	47 171.14 €	47 171.14 €
Atelier de remise à niveau	4 900 €	14 900.96 €			
Conseiller mobilité	15 000€	42 777 .27 €			
Garage à cyclomoteurs	0 €	18 250,00 €			
Vélo école	13 000 €	27 960.63 €			
Frais de fonctionnement/ Coordination	12 000 €	48 236.94 €			
Total	155 710 €	527 680.80 €	Total	155 710 €	527 680.80 €

40 - Plateforme mobilité - Convention d'attribution de financement entre le GEA et GSK via le fonds de revitalisation

M. Michel CHAMPREDON

Je sou mets cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à passer avec GSK qui s'engage à octroyer au GEA, une aide d'un montant de **47 171,14 €** sur présentation des justificatifs de budget liés à l'action « permis pour l'avenir », et à **INSCRIRE** le versement de la subvention concernée en recette au prochain BS

41 - Plateforme de socialisation ATESA – Subvention 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite le versement d'une subvention à l'ATESA.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Cette action du PLIE a été ôtée de sa programmation afin d'être directement financée par l'Agglomération du fait de l'arrêt de la gestion de la subvention globale par l'Agglomération.

En effet, l'Agglomération a signé une convention bilatérale avec l'Etat. Cette délibération vise à reconduire deux places dans la plateforme de socialisation pour des bénéficiaires du PLIE.

M. Michel CHAMPREDON

Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à ATESA pour la mise en œuvre de la plateforme de socialisation, **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels, et à **PROCEDER** au versement, à l'opérateur concerné, la somme afférente selon les termes de la convention et ce, dans le cadre des crédits prévus au budget 2013

42 - CITESLAB réseau d'amorçage de projets - Convention de partenariat local

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite du réseau Citéslab.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Ce projet a été largement évoqué lors de la délibération consacrée à la MD3E car il constitue un axe important de soutien à la création d'entreprise et d'accès à l'emploi. En effet, créer son propre emploi a la double vertu de créer une entreprise et d'accéder à l'emploi. Le dispositif Citéslab s'appuie sur un animateur qui se rend dans les quartiers afin de déterminer les potentiels de projets, informer le public et solliciter les porteurs potentiels de projets. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention ce jour. La convention regroupe un certain nombre de partenaires locaux ayant nécessité un travail en réseau. L'objectif du dispositif vise à accompagner le projet de création d'entreprise des futurs entrepreneurs et à ce titre, Citéslab soutient l'émergence des projets de création tandis que les divers partenaires (Adie, France Initiative, Réseau des Boutiques de Gestion, France Active, les chambres consulaires) accompagnent par la suite la création de l'entreprise. Je m'interroge quant à la participation du Président au comité de pilotage, car il me semble que ce dernier ne peut pas être simultanément représentant du GEA et de la MD3E. La délibération devra comporter la possibilité pour le Président de déléguer sa représentation.

M. Michel CHAMPREDON

Ce point sera corrigé. Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de partenariat local à passer avec la MD3E qui va assurer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif CITESLAB, réseau d'amorçage de projets, et **DECIDE** de **PARTICIPER** au Comité de Pilotage local

43 - La Pépite - Renouvellement de la convention de mise à disposition pour CURSUS et CICERONE

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne « la Pépite ».

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je souhaiterais que la dénomination « la Pépite » soit respectée et appliquée car elle figure sur l'ensemble de la signalétique et de la communication de l'Agglomération. Dans l'attente de la finalisation des travaux, il convient de prolonger la convention provisoire. Une convention définitive sera signée à l'issue des travaux.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions provisoires d'occupation des locaux de la PEPITE sise à Evreux Nétreville, à passer avec les associations d'insertion CURSUS et CICERONE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

44 - Soutien aux institutions locales de la recherche – Subventions 2013

M. Michel CHAMPREDON

Les délibérations suivantes seront rapportées par François GANTIER. La première délibération rapportée a trait au versement d'une subvention aux laboratoires de recherche.

M. François GANTIER

Une douzaine de délibérations avait été préparées mais afin de répondre à la contrainte de la concision, seules deux délibérations seront étudiées ce jour. Je porte à l'attention du Conseil le nombre important de changement d'appellation des laboratoires bien que les structures soient conservées.

Cette délibération regroupe les subventions versées chaque année par l'Agglomération auxdits laboratoires, à savoir, une subvention d'investissement de 10 000 euros et une subvention de fonctionnement de 15 000 euros à LMSM, une subvention de fonctionnement de 13 000 euros et une subvention d'investissement de 10 000 euros au Laboratoire SIMA, une subvention de fonctionnement de 17 000 euros au CRT Agro-Hall, une subvention de fonctionnement de 12 000 euros à la PFT N2S.

M. Michel CHAMPREDON

Je sou mets cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution des subventions de soutien aux institutions locales de la Recherche ci-après :

- au LMSM, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € et une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 €,
 - au Laboratoire SIMA, une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € et une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 €,
 - au CRT Agro-Hall, une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 €,
 - à la PFT N2S, une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 €, et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés aux dites subventions.
-

45 - Soutien aux associations étudiantes – Subventions 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne le soutien versé aux associations étudiantes.

M. François GANTIER

Le GEA soutient des associations étudiantes et en particulier l'AFEV mentionnée plus en amont, qui est une association qui organise une aide bénévole aux devoirs par les étudiants et offre un accompagnement personnalisé. Elle travaille en partenariat avec les collèges Pablo Neruda et Henri Dunant. Le montant de la demande de subvention n'a pas été retenu mais le GEA octroie néanmoins 7 500 euros à l'AFEV, 600 euros aux Alticiades, 600 euros pour les régates de l'IUT et une subvention de 550 euros pour la visite de la centrale nucléaire de Paluel. Je souligne l'avis favorable émis par les cinquième et sixième commission.

M. Michel CHAMPREDON

Je sou mets cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** l'attribution des subventions de soutien aux associations étudiantes locales ci-après :

- à l'AFEV, une subvention d'un montant de 7 500 €,
 - à l'association Génération Tech de Co, une subvention d'un montant de 600 € pour les Alticiades,
 - à l'association Génération Tech de Co, une subvention d'un montant de 600 € pour les Régates de l'IUT,
 - à l'association Génération Tech de Co, une subvention d'un montant de 550 € pour la visite de la Centrale nucléaire de Paluel et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés aux dites subventions.
-

ADMINISTRATION

46 - Livre Vert du Grand Evreux Agglomération - Mise en œuvre et suivi-évaluation - Création d'un Comité de suivi

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne la mise en œuvre d'un comité de suivi du Livre Vert. Je rappelle que l'ensemble des élus a souhaité mettre en place un tel suivi afin que le Livre Vert ne soit pas un document figé qui tombe dans l'oubli. Afin que le Livre Vert évolue et se déploie, un comité de suivi devra assurer de façon scrupuleuse l'analyse et le suivi des projets et des axes de développement. Ledit comité s'appuiera sur le travail d'un observatoire territorial dont la mise en place se poursuit. Chaque comité de pilotage sollicitera les partenaires concernés et les indicateurs de suivi adéquats seront instaurés. Ainsi, les services de l'Agglomération travailleront d'avril à juin en lien avec l'Observatoire afin de définir des indicateurs de suivi pertinents pour évaluer l'application du Livre Vert. Une réunion du comité de suivi sera organisée en septembre 2013 dans le cadre du suivi de ces indicateurs. La liste des élus membres du groupe de travail consacré à l'élaboration du Livre Vert figure dans la délibération à titre de rappel. Les candidatures de Mesdames Fessard, Lemeilleur et Messieurs Hubert, Behar, Ferrouk et Le Bec sont recueillies. Je sou mets la composition de ce comité de suivi au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **VALIDE** la méthodologie de suivi évaluation et de pilotage du Livre Vert et **CONSTITUE** ainsi qu'il suit le Comité de Suivi "Livre Vert" :

- Mme BIDAULT
- Mme HARENT
- Mme ALBERTINI
- Mme BUQUET-RENOLLAUD
- Mme FESSARD
- Mme LEMEILLEUR
- M. FERROUK

- M. HUBERT
- M. BEHAR
- M. LE BEC
- M QUENNEHEN
- M LAHEYE
- M BIBES
- M JAMES

CONSEIL

47 - Commissions communautaires – Composition – Modification

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne la composition des commissions du Conseil communautaire afin de tenir compte des modifications intervenues, à savoir, le remplacement de M. MORIN par M. BARRAL, le remplacement de M. BOURDON par M. CHAPLAIS et le remplacement de M. CHELLAFA par M. Le BEC. Il convient d'actualiser la composition des commissions suite à ces modifications.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je souhaite saluer Madame CAMILLERI par anticipation et exprimer la vive satisfaction que je ressentirai à constater sa présence en cinquième commission. Je tiens à étendre cette remarque à l'ensemble des élus susmentionnés car leur présence serait fortement appréciée.

M. Michel CHAMPREDON

Que de pression exercée sur les élus nouvellement nommés !

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Il n'est pas raisonnable que seuls quatre ou cinq élus participent à la prise de décisions importantes.

M. Michel CHAMPREDON

Tu souhaites signifier par cette remarque que ta position est minoritaire au sein de ta commission du fait des communistes.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Absolument (*rires*).

M. Thierry DESFRESNES

Je vous remercie.

M. Michel CHAMPREDON

Cette précision permet à tout un chacun de disposer d'un degré d'information similaire.

M. Thierry DESFRESNES

Je désire que cela soit inscrit au procès-verbal.

M. Michel CHAMPREDON

Le Conseil prend acte de ces modifications.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **EMET** un avis favorable à la participation de :

- M. BARRAL aux 4^{ème} et 7^{ème} commissions communautaires
- M. CHAPLAIS aux 4^{ème} et 7^{ème} commissions communautaires
- Mme CAMILLERI aux 2^{ème} et 5^{ème} commissions communautaires
- M. LE BEC aux 3^{ème} et 7^{ème} commissions communautaires

48 - MD3E – Désignation d'un représentant titulaire du GEA en remplacement de M. Denis BOURDON

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération vise à trouver un remplaçant au poste auparavant occupé par Monsieur BOURDON.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je rappelle qu'en tant que membre titulaire du Conseil d'administration de la MD3E, au titre de présidente de la Mission Locale, il ne me semble pas indiqué de continuer à occuper le poste de suppléante du GEA.

M. Michel CHAMPREDON

Madame CHARGELEGUE propose sa candidature afin de représenter le GEA au sein de la MD3E et Monsieur Thierry QUENNEHEN propose sa candidature en tant que suppléant. Je soumetts ces candidatures au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DESIGNE** Mme Simone CHARGELEGUE représentante titulaire du Grand Evreux Agglomération à la MD3E en remplacement de M. BOURDON et M. Thierry QUENNEHEN, représentant suppléant ; la nouvelle représentation du GEA est donc la suivante :

Représentants titulaires

M. CHAMPREDON Michel

Mme CHARGELEGUE Simone

Représentants suppléants

M. Thierry DESFRESNES

M. Thierry QUENNEHEN

M. Michel CHAMPREDON

Je cède à nouveau la parole à Monsieur QUENNEHEN afin qu'il puisse clarifier la délibération ayant trait à l'expérimentation de la tarification Atoumod précédemment présentée.

M. Thierry QUENNEHEN

Je tiens à rectifier mon erreur dans l'énonciation des tarifs. Ainsi, le prix d'un billet afin de se rendre à la CASE est de 12 euros. Les chiffres inscrits dans le tableau de la délibération correspondent à la somme reversée au GEA. Il est demandé de valider cette part du prix de revient du GEA qui constitue une modification tarifaire.

M. Michel CHAMPREDON

Ainsi rectifiée, la délibération semble plus logique. J'informe les élus du Conseil qu'ils sont invités à deux réunions, la première concernant l'agriculture périurbaine le 16 avril à Rouen, et la seconde concerne un atelier organisé dans le cadre du débat national sur la transition énergétique mené par le Ministère le 15 avril à Evreux. Je cède à présent la parole à Claude BEHAR afin qu'il présente un bref point d'information quant à une opération de marketing pour promouvoir notre Région.

M. Claude BEHAR

Je rappelle brièvement le contexte : le GEA a rédigé un Livre Vert en 2011 afin de définir les axes de développement et d'aménagement du territoire pour les quinze prochaines années. Depuis de nombreuses années, les élus constatent les atouts patrimoniaux et environnementaux dont dispose notre territoire et l'absence de valorisation qui en est faite du fait d'un manque de notoriété qui inquiète les habitants en attente de davantage de dynamisation économique du territoire. Ce constat a été confirmé par une enquête IPSOS menée en 2012. Dans le cadre des axes définis par le Livre Vert, une campagne de promotion a été lancée afin d'assurer la notoriété du GEA. Quelle est la nature des actions concrètement menées ? Notre objectif est la dynamisation de l'image et du territoire du GEA en améliorant sa visibilité. Il s'agit d'attirer de nouveaux investisseurs et de nouveaux habitants grâce au coût avantageux du logement et à la qualité de vie offerte. Afin d'attirer l'attention, une grande campagne d'affichage promouvant le Département de l'Eure et la Région de Haute-Normandie est menée en gare de Saint-Lazare à travers les événements « Normandie Impressionnisme » et « l'Armada ».

M. Michel CHAMPREDON

J'affirme à cet égard que la nouvelle galerie commerciale de Saint Lazare oppose une concurrence redoutable aux commerces du centre-ville d'Evreux.

M. Claude BEHAR

Les échos de cette campagne de publicité sont très positifs, et les habitants sont très satisfaits de constater que leur territoire fait enfin l'objet d'une campagne de promotion. Les actions concrètes consistent à transmettre des messages à travers de supports. Le slogan est « Changez de vie dans l'heure » et bien que le Département ne soit pas évoqué, il est sous-entendu. Les affiches portent ensuite des propositions sur les domaines de l'habitat, du loisir, de l'activité économique en proposant comme solution le territoire du Grand Evreux Agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Je précise qu'un groupe de travail a étudié ces affiches (les photographies utilisées, les mots employés) qui ont ensuite été discutées en Bureau. Ces affiches sont le résultat d'un travail collectif.

M. Claude BEHAR

La diffusion de cette campagne de promotion respecte un calendrier prédéfini. Ainsi, elle sera diffusée à Caen, puis lors de l'Armada à Rouen pour laquelle 8 millions de visiteurs sont attendus et dans la gare de Paris Saint Lazare. Quant à Paris même, un affichage de 26 panneaux de 12 mètres carrés est prévu du 20 au 30 avril sur le boulevard périphérique de Paris emprunté quotidiennement par 1 million de véhicules. L'affichage de la campagne à Caen aura lieu du 11 au 18 juin et comprendra 32 panneaux d'un format de 8 sur 2 mètres carrés. La campagne d'affichage qui se tiendra lors de l'Armada à Rouen du 6 au 16 juin comprendra 206 panneaux de trois formats : 2 mètres, 8 mètres et 12 mètres. L'affichage qui se tiendra dans la gare Paris Saint-Lazare du 23 au 29 mai comprendra des spots de 10 secondes sur 33 panneaux numériques.

J'aborde à présent la question essentielle, à savoir, celle du coût. Je souhaite rassurer le Conseil : il n'est pas excessif. L'Agglomération alloue 35 000 euros dans le cadre du budget du Livre Vert et ces derniers sont complétés par des financements extérieurs de 35 500 euros, portant le total de l'opération à 70 500 euros. Les financements extérieurs sont issus de partenaires dont je vous prie de ne pas me pousser à divulguer leur nom, bien que je puisse affirmer la confirmation de la participation de cinq d'entre eux. Cette campagne s'inscrit dans les projets de développement du territoire. Je tiens à souligner l'enchaînement particulièrement opportun des deux campagnes car celle qui est menée par le Département s'achèvera lorsqu'Evreux lancera la sienne. Il est fondamental que l'Eure et la Normandie soient l'objet de campagne de communication durant un mois et demi.

M. Michel CHAMPREDON

La campagne de valorisation du GEA prévue lors de l'Armada sera située en des endroits stratégiques.

M. Claude BEHAR

Le groupe de travail poursuivra son action et étudiera les formes de collaboration possibles à mettre en place avec le partenaire institutionnel incarné par Eure Tourisme.

M. Michel CHAMPREDON

Cette information conclue de façon positive ce Conseil.

M. Serge Le BEC

Je souhaite apporter à l'attention du Conseil l'inadéquation entre l'affiche symbolisant la nature – 300 kilomètres carrés à l'échelle du Département – et le symbole choisi à cette fin, à savoir, le golf. Il me semble que la nature ne se limite pas à cette identité. La promotion du golf en tant que sport dans un autre cadre me conviendrait davantage.

M. Michel CHAMPREDON

Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20h25